



Pluvigner Infos

Bulletin Municipal - Septembre 2015 - N°57



Bonne
rentrée !

SOMMAIRE

- Le mot du Maire p 2
- Vie Culturelle p 4-11
- Vie municipale p 3; 12-20
- PLU p 12
- Etat civil p 14
- Vie associative p 21-29
- Tribune de l'opposition p 30
- Un peu de breton p 31
- Agenda p 32

Le mot du Maire



Les vacances sont finies...

→ Ce bulletin consacré à la rentrée me permet de rappeler ici le rôle important que les associations occupent dans la vie quotidienne des Pluvignois.

En effet derrière le mot association vient immédiatement

celui de **bénévole**, et qui sont ces bénévoles ? Des gens comme vous et moi, à ceci près qu'ils mettent leur temps et leur passion au service des autres. Tout cela crée et maintient du lien social sur notre commune et fait que Pluvigner est une commune dynamique où il fait bon vivre.

Durant tout l'été, plusieurs associations ont organisé des manifestations qui ont participé à l'animation exceptionnelle de notre commune. Qu'elles en soient ici publiquement remerciées !

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, la municipalité se doit d'être à leurs côtés en investissant dans des équipements (future salle multi-fonction de Bieuzy-Lanvaux...) mais également en les subventionnant dans leur fonctionnement. Leur rôle est irremplaçable.

→ Avant les vacances, le conseil municipal a voté l'**arrêt du Plan Local d'Urbanisme** comme nous nous y étions engagés il y a un an.

Conscient des conséquences que cela entraîne pour certains propriétaires, je rappelle que nous avons dû élaborer ce P.L.U. en suivant un cadre réglementaire imposé par les services de l'état et des partenaires publics associés, au regard des lois contraignantes votées par les gouvernements successifs.

Les Pluvignois peuvent consulter les cartes affichées dans la salle du conseil et ils auront la possibilité de faire part de leurs observations lors de l'enquête publique qui se déroulera sur une période d'un mois en octobre ou novembre prochain. L'objectif affiché étant l'adoption de ce P.L.U. par le conseil municipal début 2016, et ce pour permettre de lancer les travaux sur la zone d'activité de Bréventec mais aussi de relancer la construction individuelle. Notre économie en a le plus grand besoin en ces temps de crise.

Après les vacances, la rentrée... et pour cette année elle promet d'être particulièrement dense et studieuse pour notre équipe municipale!

Bonne rentrée à toutes et à tous.

Gérard PILLET,
Maire de PLUVIGNER



SETU ECHU AR VAKAÑSOU...

Ar skouerenn-mañ ag hon dastumad a zo gouestlet d'ar c'hevredigezhioù ; un digarez da zegas soñj ag al lec'h pouezus dalc'het gete holl e buhez pemdeziek tud Pleuwigner. Pa lârer kevredigezh e soñjer doc'htu-kaer e labour a galon vat. Ha piv eo an dud-se hag a vez é kas al labour a galon vat ? Tud èl c'hwi ha me, tud é reiñ lod ag o amzer hag é lakaat o al-bac'henn da servij ar re arall. Ha kement-se, en ur vagiñ ul liamm etre rac'h an annezidi, a ra a Bleuwigner ur gumun leun a vuhez ha bourrus beviñ enni.

Ha kaer ha bourrus eo bet an hañv 2015 gras d'an abadennoù savet get lod anezhe a-hed ar sizhunioù tremenet. Ra vint holl trugarekaet !

Abalamour da rac'h ar pezh a zo bet lâret amañ uheloc'h ne c'hell enta ar c'huzul-kêr ken nemet kerzhet troadant gete hag o harpiñ àr dachenn ar bod (ar sal liesimplij da vout savet e BIZHUI...) hag àr hini ar yalc'h. Hepze n'eus ket tu gober.

Steuñv lec'hel ar c'hêraozañ (SLK) a zo bet votet genomp kent an hañv, 'vel ma oa bet grataet ur blez zo.

An divizoù kemeret a zegaso, er gouiet a raomp reizh-mat, tregas da berc'henned zo. Venniñ a ran neoazh degas soñj d'an holl penaos, mad int bet kemeret deomp, int bet kemeret en ur zoujiñ d'al lezennoù bet lakaet deomp get servijoù ar stad hag an aozadurioù foran kevredet.

Pep Pleuwignerad a c'hell monet da deurel ur sell àr ar c'hartennoù diskouezet e sal ar c'huzul ; tu en do choazh da reiñ e soñj, e miz ar Gouel-Mikael pe e miz Du da zonet, a-hed ar miziad ma pado an enklask foran. Ar pal a zo sklaer : ober ma vo degemeret ar SLK d'ar c'huzul e penn kentañ 2016 ; kement-se evit ma vo posupl reiñ lañs neuze d'al labourioù àr dachenn labourerezh Breventeg doc'h un tu, ha, doc'h un tu arall, bout un hent plaenaet ha digor a-fet ar sevel tier prevez. Un dra oc'hpenn ret e prantad an enkadenn ekonomikel ma en em gavomp enni.

Goude ar vakañsoù, goude an distro – distro ar blezad-skol 2015/2016, da gentañ – e vo fonnus ar blezad evit ar c'huzul.

Krogomp holl e-barzh, ha daomp àr-raok !

Gérard PILLET,
Maer PLEUWIGNER

→ Reprise des activités

La nouvelle saison est lancée et pour certaines associations pluvignaises la reprise est même déjà bien avancée, je pense au football en particulier.

- A cette occasion, le club de gymnastique enfants va trouver **une salle remise à neuf**. Des modifications importantes ont été réalisées afin notamment de pallier aux problèmes de température.
- **L'accès sous les tribunes** est terminé ainsi que les **vestiaires de la salle de danse**.
- **Les plannings des différentes salles** ont été validés avec les associations utilisatrices. Les 2 salles de réunion du complexe du Goh Lanno pourront être utilisées après réservation auprès des Services Techniques. Les associations voudront bien respecter les plannings mis en place et prévenir les Services Techniques en cas de changement.
- **Aucune salle ne doit être utilisée pendant les vacances scolaires** sauf réservation exceptionnelle.

• Les salles 2, 3 et 4 du Tanin seront occupées par **Ti Douar Alré**. Une convention a été signée avec la Mairie de Pluvigner pour accueillir l'association dans nos locaux.

• **Le Service Jeunesse**, aidé de ses nombreux animateurs, a fait un travail remarquable pour offrir au maximum d'enfants des activités durant les vacances d'été. Camps, mini-camps ont notamment été très appréciés.

• En tant qu'élu Référent Sécurité Routière, je vais mener avec les commissions concernées une réflexion sur la circulation dans notre centre-ville : stationnements, priorités, déplacements PMR (Personnes à Mobilité Réduite), piétons et cyclistes. Des modifications sont à apporter car malheureusement beaucoup d'incivilités ont été constatées, il est urgent de trouver des solutions !

Bonne reprise à tous !



Jean-Pierre GAUTER
Adjoint aux Sports, à
la Jeunesse et au
Monde Associatif



→ Rentrée scolaire

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2014, la municipalité a mis en place les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) en s'appuyant sur une large concertation entre élus, enseignants, parents d'élèves et animateurs.

Après un bilan positif de cette première année, le Service Jeunesse poursuit donc son projet éducatif et met tout en œuvre pour diversifier et améliorer les activités pédagogiques proposées aux élèves des écoles maternelles et primaires.

Pour faire le bilan de la rentrée, le comité de pilotage se réunira au cours du 1er trimestre. D'ici là, faites-nous part de vos suggestions ou remarques. Nous sommes entièrement à votre écoute et vos retours sont nécessaires pour faire avancer notre service.

Bonne année scolaire à toutes et à tous !



Viviane LE GOUEFF
Adjointe aux affaires
scolaires

→ Une petite touche de breton...

...pour colorer notre français parlé

Keustal:



Keustal : Une corruption locale de kestal (quêter). Doit-on alors, en entendant dire de quelqu'un qu'il est keust-ha-keust, s'attendre à se faire... taper ? Peut-être, mais pas au porte-feuille ! Il ne vous demandera probablement que d'avoir la patience de l'écouter se plaindre, geindre, gémir. Tel est en effet le sens de keuster - prononcer [keuchté] - un verbe mis à la "sauce" française, comme booster, stopper...

On le rencontre surtout dans des expressions comme : "Toujours à keuster ! Arrête un peu, donc !" (Tu te plains tout le temps). "Quel keustour, celui-là !" (geignard). "Quand tu lui demandes comment elle va, c'est toujours keust-ha-keust" (il y a toujours quelque chose qui va de travers). "Bon, allez, trawalc'h ! On 'va pas keuster tout le temps non plus" (ça suffit, on ne va tout de même pas se plaindre tout le temps).

Les raisons de keuster sont évidemment très diverses : les petits bobos du corps ou de l'âme, la météo, les affaires qui vont mal, les trottoirs pas nettoyés... Mais, généralement, il n'y a pas matière à trop s'inquiéter : keuster est avant tout une posture et, comme le dit l'adage connu dans tout le pays d'Auray : "Keust-ha keust a bad pell !" (Qui va geignant, va longtemps).

Le dynamisme de la vie culturelle pluvignoise est articulé autour des différents services municipaux que sont le service culturel, le centre multimédia, la bibliothèque, l'école de musique, mais également autour d'associations telles que l'office d'animation touristique, ainsi que d'autres associations culturelles ou du patrimoine qui œuvrent pour vous proposer toujours plus d'opportunités de bien vivre ensemble et de se retrouver autour de projets sur notre commune.

Nous venons de vivre un été particulièrement dynamique à Pluvigner sur le plan des animations touristiques et culturelles et je remercie chaleureusement toutes les personnes qui se sont associées à cette réussite.

Les commémorations du 70^{ème} anniversaire de la seconde guerre mondiale avec au centre le camp "Dobbins" installé sur le terrain Saint-Michel ont allié festivités et devoir de mémoire. Près de 3000 personnes ont participé à cet événement exceptionnel.

Je vous propose une petite rétrospective de nos animations estivales et la découverte des projets déjà engagés pour les mois à venir.

Les membres de la commission culture, tourisme, animations et patrimoine et moi-même vous souhaitons une excellente rentrée à tous.



*Sylvie Ollivier,
Adjointe à la culture,
au patrimoine, au
tourisme et
à l'animation.*





→ Franc succès pour les nombreuses animations estivales proposées par l'Office de Tourisme

✓ *Les randonnées du lundi*, toujours aussi appréciées, ont compté plus d'une cinquantaine de participants à chaque sortie. Elles ont été encadrées par Patricia Le Boulaire, Philippe Ducreux et Jean-Yves Gicquel.

✓ *Les initiations pêche* ont également attiré bon nombre d'enfants et d'adultes. Environ 70 personnes ont suivi les conseils de Gwénolé Rousseau, animateur de la Fédération Départementale de Pêche, épaulé par Brigitte Le Spigagne et André Robbe, deux pêcheurs chevronnés.

✓ *Cette année, nous avons fêté les 20 ans des marchés nocturnes.* Comme tous les ans, la foule s'est déplacée en nombre. Lors de la première soirée, le Bagad de Camors a fait sensation. Les musiciens ont enchanté les spectateurs par leur superbe prestation.

✓ *Concernant l'animation Détour d'Art*, peu de visiteurs ont franchi le seuil de la Chapelle de Saint-Fiacre à Trélécan mais l'atelier "Croc' Ta Chapelle", organisé le mercredi 29 juillet, a ravi les enfants qui ont participé à cette animation.



Le bagad de Camors a défilé dans les rues de Pluvigner lors du marché nocturne du 14 août.

Je tiens à remercier tous les bénévoles car sans eux toutes ces manifestations n'auraient pas lieu.

Si vous aussi, vous souhaitez participer au dynamisme de la commune, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Je souhaite une bonne rentrée à tous...



*Annie Le Formal
Présidente de l'office de tourisme*

A vos agendas !

→ Dimanche 8 novembre : **randonnée "A vos Chaussures"** à Bieuzy-Lanvaux, dans le cadre d'Un Automne Autrement.

→ Dimanche 20 décembre : **marché de Noël**

Horaires d'ouverture de l'antenne de Pluvigner de l'Office de tourisme d'Auray Communauté :

du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h (fermé le mercredi).

→ Démarrage d'une nouvelle année musicale !

L'année 2014/2015 aura été riche en évènements pour l'école de musique avec pour ce dernier trimestre plusieurs concerts :

✓ *Participation des chorales ados et adultes, orchestre 2nd cycle et batucada au festival "Dans nos Villages" à Languidic.*

Durant ce festival d'arts (peinture, photos, danse, théâtre, musique) organisé par l'école de musique de Languidic et la municipalité, un public chaleureux s'est déplacé sous le soleil du dimanche 25 mai.

✓ *Les auditions*

Moments importants de la vie de l'école puisqu'elles permettent aux élèves de jouer seuls ou en petite formation. L'une s'est déroulée le mercredi 27 mai au centre socio-culturel de Landaul, l'autre le jeudi 28 mai à la salle de la Madeleine à Pluvigner.

✓ *Le traditionnel concert de fin d'année "La musique des mots" a eu lieu le dimanche 14 juin à 17h00.*

✓ *L'école de musique a également participé à la fête de la musique.*

Une partie des ensembles de l'école (batucadas, orchestre, chorales) a animé la rue Saint-Michel.

✓ Le dimanche 28 juin, les parents et élèves des classes de CE2 de Camors et Saint-Guigner de Pluvigner ont eu la chance d'écouter le **Brass Band du pays de Lorient** et de chanter accompagnés de l'orchestre. Pas moins de 200 spectateurs étaient au rendez-vous !

✓ La dernière manifestation de l'école a eu lieu le mardi 30 juin. *Les élèves des orchestres débutants et juniors ont proposé une découverte de leur instrument et de leur répertoire* aux élèves de CP et CE1 des 3 écoles de Pluvigner. Ils ont donc joué leur programme 4 fois dans la journée !

✓ *Visite de l'orgue* : fin juin, la quasi-totalité des élèves de l'école a pu admirer la complexité du mécanisme, obtenir des informations sur le fonctionnement, la fabrication des pièces. Une visite extrêmement enrichissante. L'expérience sera renouvelée lorsque viendra l'heure des derniers réglages de l'orgue.

✓ Enfin, *les portes ouvertes de l'école de musique* se sont déroulées le mercredi 1^{er} juillet de 17h30 à 19h30. L'équipe enseignante a accueilli les futurs musiciens et leur a permis d'essayer les instruments.



Festival "Dans nos villages"



Audition à Landaul



Concert de fin d'année - Chorale ados et adultes



Concert de fin d'année - Ensemble de cordes Auray-Baud-Pluvigner

Inscriptions

Vous pouvez encore vous inscrire dans les classes d'éveil et initiation (de la moyenne section au CP/CE1), dans les chorales enfants, ados et adultes, les batucadas pequeno et progresso. Si vous êtes musicien amateur, n'hésitez pas à venir découvrir les orchestres de l'école, c'est ouvert à tous !

Ecole de musique Porh Hirello
Rue du Presbytère
02.97.24.72.07
ecolemusique@pluvigner.fr

→ Le temps d'une pause à la médiathèque

✓ "Chaleureux, sympathique, on y est incognito tout en se sentant chez soi, on a hâte d'y revenir pour venir s'y retirer"... Où se trouve cet espace dont parle cette habituée des lieux ?

C'est un **petit espace nouvellement créé** au rez-de-chaussée de la médiathèque, un petit espace convivial, un entre-deux, entre le chez soi fermé et l'espace public ouvert, un endroit où venir se poser le temps d'un choix, le temps d'une attente, le temps d'une lecture distraite ou assidue, le temps d'une pause à l'écart des bruits du dehors, pour y chercher de quoi mieux l'appréhender, le temps d'une lecture apaisante, d'une réflexion, entouré d'écrits divers, contemporains, passagers, fondateurs, distrayants ou sérieux, le temps d'un autre temps ?

Pour encore mieux profiter de ce nouvel aménagement (un merci à ceux du service technique qui ont découvert à quel point modifier l'aménagement d'une bibliothèque nécessitait de la rigueur), la médiathèque est restée ouverte cet été du mardi matin au samedi midi. Plus besoin, pendant ce doux temps des vacances de se poser la triviale question du temps d'ouverture. Tous ont apprécié.

✓ Appréciée également la **terrasse** superbement fleurie par les jardiniers de la ville. Quand le temps le permettait, elle accueillait sous son parasol les flâneurs, lecteurs abonnés ou non qui venaient aussi profiter des livres donnés, gratuits.

✓ Appréciée enfin l'**animation "lecture sous le soleil"** proposée cette année pour les enfants. De 0 à 4 ans, de 4 à 7 ans ou de 7 à 11 ans mais sans limitation d'âge puisque les parents et grands-parents ont aussi apprécié le plaisir de se laisser bercer, ému ou attraper par la musique des très nombreuses histoires lues pendant ces heures du conte. Il n'y a pas d'âge pour le plaisir des histoires ! Ce sont donc plus de 110 enfants qui se sont retrouvés tantôt au Tanin, tantôt au jardin de la Madeleine ou au parc du Goh-Lanno avec la chance toute bretonne d'avoir bénéficié d'un temps clément.

Nouveaux horaires :

Mardi : 9h-12h30 / 14h-18h30
 Mercredi : 9h-12h30 / 14h-18h30
 Fermé le jeudi
 Vendredi : 9h-12h30 / 14h-18h30
 Samedi : 9h-12h30

Rappelons que la médiathèque propose des livres, des revues, des DVD, des CD, des livres à écouter, des livres-CD, des livres CD-Rom, des livres en grands caractères pour une aisance de lecture, des livres-jeux, des livres pour les bébés, le tout pour 3,10 €/ an et par enfant, 6,20 € pour un adolescent et 12,20 € pour un adulte. A chaque passage, chaque emprunteur peut choisir jusqu'à 5 documents, 3 DVD et 5 CD et les garder pendant un mois.



Tout l'été, Maëlle a lu des histoires qui ont passionné les enfants.

→ Informatique et Internet pour tous au Centre Multimédia



Au 2^{ème} étage de la Médiathèque, dans les locaux du Centre Multimédia vous trouverez :

- ✓ 8 ordinateurs connectés à Internet (tarif : 1€ de l'heure ou abonnements à l'année)
- ✓ une connexion WIFI gratuite
- ✓ imprimante laser
- ✓ un accès gratuit et une aide pour votre recherche d'emploi
- ✓ des initiations à l'informatique et à Internet
- ✓ des CD adultes et enfants et des cd-roms

Horaires :

Mardi : 9h-12h / 14h-18h
 Mercredi : 9h-12h / 14h-18h
 Fermé le jeudi
 Vendredi : 14h-18h
 Samedi : 10h30-12h30

Contact :

02.97.24.79.99
 centre-multimedia@pluvigner.fr

→ Un orgue dans l'Histoire (suite)

Dans un précédent article, il avait été expliqué dans quel esprit l'orgue de l'église de Pluvigner est réalisé ainsi que le cheminement artistique de ses concepteurs. Penchons-nous désormais sur sa réalisation technique.

Le Morbihan est un département qui compte un nombre important d'orgues historiques construits de 1677 (Josselin) à 1959 (Lorient) tels que ceux de Quelven, Carnac, Pontivy, Auray, Sainte-Anne d'Auray, Vannes pour ne citer que les plus significatifs. Tous ces instruments représentent ce que la facture d'orgue française a pu réaliser en différentes époques. C'est une richesse quasi unique en France que l'orgue de Pluvigner va encore compléter.

L'orgue de Pluvigner se situe en marge de ses partenaires morbihannais puisqu'il s'agit d'une création originale reposant sur des principes de l'école de facture des orgues d'Allemagne du Sud du XVIIIème siècle, école inspiratrice de toute la production de notre facteur d'orgues Rémy Mahler.

Ces derniers mois, avec l'aide de l'architecte Léo Goas, les facteurs d'orgues ont procédé à la réalisation de la charpente intérieure de l'orgue. Un orgue regroupe différents claviers dont chacun pilote un espace donné de l'instrument. Celui de Pluvigner comporte trois niveaux correspondant chacun aux trois claviers et au pédalier déjà en place.

Tous les éléments du premier niveau (partie basse de l'orgue) sont maintenant terminés. Il s'agit de relier les claviers au sommier, sorte de grande boîte renfermant toutes les canalisations et soupapes qui amèneront l'air jusqu'aux tuyaux posés sur ces sommiers. Le premier niveau achevé, le second a débuté : les sommiers ont trouvé leur emplacement et vont être reliés aux claviers par une mécanique dite d'abrévés, de rouleaux et de vergettes fabriqués in situ avec précision, minutie, rigueur et savoir-faire.

Tout cela pour offrir aux organistes un toucher et un jeu agréable, donner une fiabilité dans le temps, laquelle est assurée par une parfaite stabilité de tout l'ensemble.

Ce second niveau achevé, il restera à placer le dernier sommier (aussi imposant que les précédents) au sommet de l'orgue derrière le couronnement.

Parmi celles et ceux qui lisent ces lignes, peut-être certains ont pu accéder au chantier de construction de l'orgue, en avoir tout le descriptif et l'explication, en découvrir l'impressionnante complexité en même temps que sa taille imposante qui apparaît davantage encore lorsque qu'on se trouve dans les entrailles de la "machine".



Mickaël Gaborieau
Académie de Musique et d'Arts Sacrés
de Sainte-Anne d'Auray



Visites de l'orgue :

Les visites du chantier de l'orgue se poursuivent tous les jeudis à 17h00.

Les explications sont à la portée de tous et les enfants sont également les bienvenus. La visite est gratuite. Un seul impératif : s'inscrire auparavant.

Contact :

06 40 88 14 55 ou service.culturel@pluvigner.fr

Pour suivre le chantier et avoir toutes les infos, rendez-vous sur la page facebook "L'Orgue Rémy Mahler de Pluvigner".

→ One woman show : "L'ami de ma tante"

Samedi 21 novembre - Salle de la Madeleine

"Si vous aimez les histoires de famille tendres et humoristiques, mais si vous aimez aussi poser des questions directes à... "Lui", là-haut, celui à qui ma nonne de tante est mariée, alors j'espère que ce spectacle où je suis seule en scène vous plaira. Tout ce que j'ai à dire est vrai puisque c'est ma mère qui me l'a dit !" Catherine Michel.

"L'ami de ma tante" est un one woman show familial, mené par Catherine Michel... et les nombreux personnages qu'elle endosse durant toute la durée du spectacle. Elle vous fera ainsi découvrir l'histoire de sa famille, au travers de gags, d'histoires drôles, de parodies de chansons bien connues, de paradoxes loufoques... Toutes les générations s'y reconnaîtront. Une interprétation vivante et joyeuse, une mise en scène efficace, un rythme maîtrisé, de l'émotion, des personnages à la personnalité bien trempée... Tous les ingrédients sont réunis pour faire le plein d'énergie et de bonne humeur et rire à plein poumon !

Entrée gratuite - Participation libre au chapeau.



Catherine Michel, une comédienne seule en scène, enfin presque, car si vous connaissiez sa famille !

→ Calendrier des expositions en mairie

→ du 11 septembre au 7 octobre :

Krystyna Charlot-Grosz, artiste peintre professionnelle, présente ses toiles stylisées et joliment colorées, de facture moderne et figurative. Le monde de ses petits personnages ingénus et naïfs surprend, ainsi que leur regard à la fois troublant et fascinant.

→ du 9 octobre au 4 novembre :

"**Etonnante Flore de Bretagne**", exposition proposée par **Daniel Allaire**.

Découverte de la flore régionale mais aussi des poètes et conteurs de Bretagne.

Rencontre dédicace le vendredi 9 octobre à 18h30 à la mairie.

→ du 6 novembre au 2 décembre :

Exposition sur le Mémorial de la basilique de Sainte-Anne proposée par **Le Souvenir Français**.

→ du 4 décembre au 6 janvier :

Stéphane Loeffler, peinture acrylique. Graphiste et illustrateur, l'artiste propose une découverte de son univers coloré et proche parfois de celui de la BD.



Krystyna Charlot-Grosz

Expositions présentées dans le Hall de la mairie de Pluvigner aux heures d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h45 à 17h30 et le samedi de 8h45 à 12h00.

→ Conférence de Jean-Marie Séveno, photographe animalier

Vendredi 11 décembre - 20h30 - Salle des mariages

Photographe animalier professionnel, Jean-Marie Séveno propose une conférence d'1h30 sur ses récents séjours. Dernièrement c'est au Canada et au Chili qu'il s'est rendu.

Jean-Marie vous propose de découvrir au cours d'un diaporama commenté ses rencontres avec des espèces aussi rares que l'ours Kermode, un ours qui vit en Colombie britannique et dont l'effectif mondial n'excède pas 350 individus. Ce sera également l'occasion de le suivre au Chili, plus exactement dans le Parc National Torres del Paine, où il a croisé le regard d'un félin aussi discret que puissant : le puma.

Originaire de Camors, Jean-Marie ne manquera pas de vous présenter également la faune environnante, du cerf au blaireau en passant par le hibou.

Les commentaires et questions en tous genres seront les bienvenus et Jean-Marie se fera un plaisir de répondre à chacune de vos interrogations.

Cette projection a pour objet de présenter les à-côtés d'expéditions dans le monde sauvage mais aussi de faire découvrir une faune et des contrées souvent méconnues.

Entrée gratuite – Participation libre au chapeau.



JEAN-MARIE SÉVENO
photographe animalier

→ Les journées du patrimoine à Pluvigner

Samedi 19 et dimanche 20 septembre

- **Pardon de Saint-Guy**
→ Messe dimanche 20 septembre à 11h00 à la chapelle.
- **Ouverture des chapelles** Saint-Guénaël, Sainte-Brigitte, Le Moustoir, Saint-Fiacre, Saint-Guy, Saint-Goal, Rimaison, Saint-Mériadec, Miséricorde
→ Le samedi 19 et le dimanche 20 de 14h00 à 18h00.
- **Visite du chantier de l'orgue**
Rencontre avec le facteur d'orgue et découverte au cœur de l'instrument.
→ Samedi 19 et dimanche 20 à 16h00.
- **Découverte des Trésors d'orfèvrerie à l'église Saint-Guigner.**
Ces trésors sont des objets précieux des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles destinés à l'exercice ou à l'ornement du culte chrétien. Ils sont visibles dans une vitrine sécurisée au fond de l'église.
- **Animations proposées par l'association Pluvigner-Patrimoines**
→ Samedi 19 septembre à 10h00 : animation autour des murets de pierre sèche (avec un atelier).
→ Samedi 19 septembre à 14h30 : circuit 3 chapelles (La Trinité, St Mériadec, Miséricorde).
→ Dimanche 20 à 10h00 : découverte du bourg de puits en puits.
→ Dimanche 20 à 14h30 : randonnée commentée du Tanin à Kergoudeler.



A noter :

Exceptionnellement cette année, le parc de Kéronic ne sera pas ouvert au public pendant les journées du patrimoine.

Renseignements :

☎ 06 40 88 14 55 - service.culturel@pluvigner.fr.

→ "Un Automne Autrement" : un programme riche pour cette édition 2015

La 11^{ème} édition d'Un Automne Autrement en Pays d'Auray se déroulera **du 10 octobre au 15 novembre** prochain. Les 28 communes du Pays d'Auray et leur riche tissu associatif se mobilisent pour animer le territoire hors saison touristique.

Les rendez-vous à Pluvigner :

- "Etonnante Flore de Bretagne", exposition proposée par Daniel Allaire



Une approche sensible et singulière, à la découverte d'un aspect de notre patrimoine naturel, la flore régionale, marié, conjugué, à un aspect de notre patrimoine culturel, celui des poètes et auteurs bretons.

teurs bretons.

→ Du vendredi 9 octobre au mercredi 4 novembre dans le hall de la mairie.
Rencontre, dédicace et vernissage le vendredi 9 octobre à 18h30. Gratuit.

- "Si c'était à refaire", pièce de Laurent Ruquier jouée par le Théâtre des Sables Blancs



Dans la clinique réputée du docteur Jouvence, les femmes, qu'elles soient célèbres ou inconnues, se bousculent pour se faire refaire le nez, les seins, la bouche ou les hanches... Infiltrée dans le cabinet pour un journal, Claudine se fait passer pour une secrétaire intérimaire afin d'étudier, de plus près, le phénomène de société qu'est la chirurgie esthétique mais rien ne se passe comme prévu...

→ Dimanche 18 octobre, 16h00, salle de La Madeleine. Tarif : 6 € (4€ pour les - de 12 ans)

- Randonnée "Forêt et rivière" organisée par Bieuzy-Lanvaux Découvertes et Loisirs

Une randonnée d'une dizaine de kilomètres à la découverte des rives du Loch et de la forêt domaniale de Floranges.



→ Dimanche 8 novembre.
Rendez-vous à 14h00 sur le parking de la mairie annexe de Bieuzy-Lanvaux. Un goûter sera offert par l'Office de Tourisme à l'arrivée.
Gratuit.

- "Journal de la mer d'Arabie", diaporama et conférence de Claire et Reno Marca.



Partis en 2010 sur l'île yéménite de Socotra, Claire et Reno Marca y découvrent par hasard les "dhows", d'énormes boutres en bois qui assurent le transport marchand d'une rive à l'autre de l'Océan Indien. Piqués par le caractère extraordinaire de ces vaisseaux qui demeurent, depuis le commerce des épices, les derniers héritiers des échanges séculaires entre l'Afrique, l'Arabie et l'Inde, ils décident de remonter leur route jusqu'en Inde, où ils seraient, dit-on, fabriqués. Ils remontent donc les côtes de l'Arabie, traversant le Yémen puis le Sultanat d'Oman pour arriver à Dubaï, où les dhows côtoient de manière surréaliste les gratte-ciel futuristes... De là, ils embarquent sur un cargo et traversent l'Océan Indien pour atteindre l'Inde, où ils découvrent enfin les fabuleux chantiers de dhows, après six mois d'aventures...

→ Vendredi 6 novembre, 20h30, salle de La Madeleine. Tarif unique : 2 €.

- "Pluvigner-sur-Seine - Quand les filles s'en allaient servir à Paris (1945-1965)"

Café-histoire proposé par Pluvigner-Patrimoines.

Dans les années 1950-1960, nombreuses ont été les jeunes filles pluvignoises à aller servir à Paris ou dans la région parisienne. On les rencontre surtout dans les maisons bourgeoises où elles s'occupent plus particulièrement des enfants, prennent une part du ménage, font les courses... Leur séjour est parfois très bref (quelques semaines) ou plus long (quelques mois) ; certaines suivent leurs employeurs dans leurs villégiatures sur la Côte d'Azur, à la montagne ou, plus prosaïquement, à... Quiberon.

Pluvigner-Patrimoines se propose de "réveiller" ces souvenirs au cours d'une soirée où pourront alterner témoignages en direct et échanges avec le public. Certaines jeunes filles sont parties pour d'autres grandes villes, d'autres cadres de travail tels que des institutions religieuses, des cantines de collège... Leurs souvenirs seront accueillis et écoutés avec le même grand intérêt.

Pluvigner-Patrimoines invite donc les femmes concernées à venir raconter, discuter : l'histoire a besoin de leur témoignage. On peut d'ores et déjà prendre contact avec l'association au 06.61.44.40.32.

→ Samedi 7 novembre, 20h30. Cave à vin "Au goût de la Vigne" (rue de la Gare). Entrée gratuite.



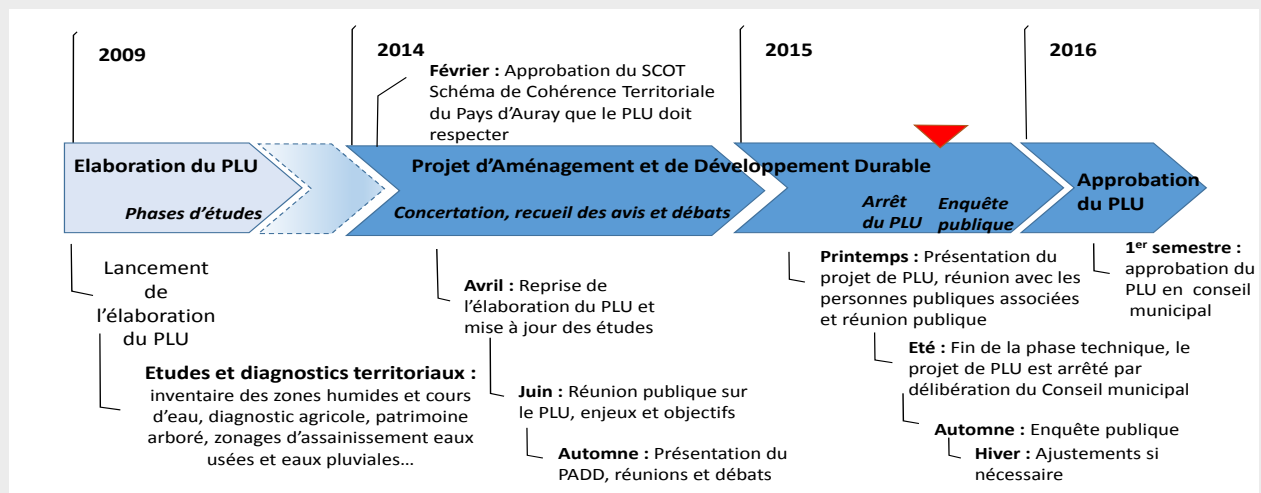
Plan Local de l'Urbanisme : le projet est désormais arrêté

✓ Le projet de Plan Local d'Urbanisme a été présenté au Conseil Municipal du 25 juin dernier.

Il a été voté à l'unanimité, signe du consensus qui a guidé son élaboration.

Il a été transmis courant juillet aux différentes personnes publiques associées (l'Etat, l'intercommunalité Auray Quiberon Terre Atlantique et la Chambre d'Agriculture notamment) ainsi qu'aux autres partenaires institutionnels (communes voisines, Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles, Centre National de la Propriété Forestière...).

Ceux-ci ont désormais trois mois pour faire parvenir leur avis à Monsieur le Maire.



✓ Le processus de concertation n'est pas arrêté

A l'issue de cette consultation, et si elle ne relève aucune irrégularité particulière, le Maire pourra alors lancer l'**enquête publique**. Celle-ci devrait se tenir courant novembre prochain en mairie de Pluvigner pendant au moins un mois.

Si la "concertation réglementaire" a pris fin à l'arrêt du PLU en conseil municipal avec un débat et un vote à l'unanimité du bilan de la concertation, la population a toujours la possibilité d'interpeller les élus avant et pendant l'enquête publique.

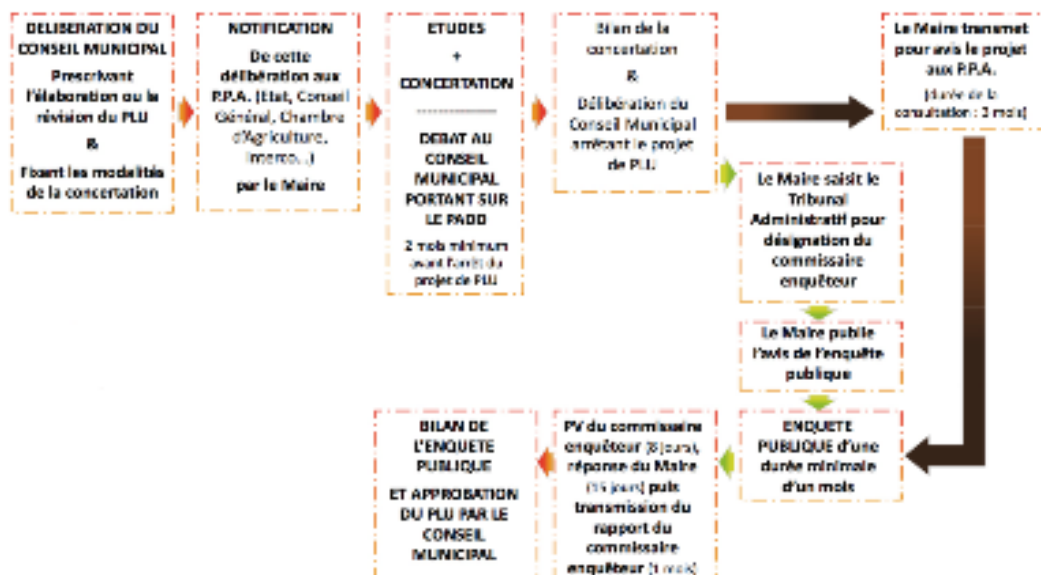
Ainsi le dossier de PLU arrêté est intégralement consultable en mairie de Pluvigner et sur le site internet de la commune (www.pluvigner.fr). Le chargé d'études PLU ainsi que le responsable du

service urbanisme se tiennent à votre disposition pour toutes les questions d'ordre technique et réglementaire.

Lors de l'enquête publique vous pourrez consigner toutes vos attentes et interrogations auprès du commissaire enquêteur ou dans le registre prévu à cet effet en son absence.

Le commissaire enquêteur rendra ensuite son rapport à Monsieur le Maire qui, aidé de la commission PLU, répondra à chacune des doléances exprimées durant l'enquête publique par la population ainsi qu'aux avis des personnes publiques associées.

Ce n'est qu'après cette ultime phase de concertation que le PLU pourra être approuvé avec ou sans modification.



→ Référendum d'Initiative Partagée

Mise en place d'une borne d'accès à internet en mairie dédiée au recueil des soutiens des propositions de loi référendaires

Conformément à la loi organique n°2013-1114 du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution, le **Référendum d'Initiative Partagée est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2015**.

Prévu par l'article 11 de la Constitution à la suite de la révision constitutionnelle de 2008, ce dispositif permet aux parlementaires et aux électeurs de soutenir des propositions de loi en vue de les soumettre au référendum.

✓ *Qui peut soutenir une proposition de loi référendaire ?*

Tout citoyen français inscrit sur la liste électorale de sa commune ou de son consulat peut soutenir des propositions de loi référendaires.

✓ *Comment soutenir une proposition de loi référendaire ?*

Conformément à l'article 5 de la loi organique, les soutiens des électeurs aux propositions de loi référendaires sont recueillis sous forme électronique.

Le site internet : www.referendum.interieur.gouv.fr, spécifiquement prévu à cet effet, permet de recueillir ces soutiens.

✓ *Les 3 modalités de dépôt sont :*

- 1- Dépôt du soutien de l'électeur par ses propres moyens.
- 2- Dépôt du soutien via la borne d'accès installée en mairie de Pluvigner, commune la plus peuplée du canton.
- 3- Enregistrement électronique du soutien papier présenté par l'électeur par un agent de la commune si l'électeur ne dispose ni d'une carte nationale d'identité ni d'un passeport.

Le modèle du formulaire papier de soutien par les électeurs d'une proposition de loi est disponible au lien suivant : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15264.do



→ Elections régionales

Mesure exceptionnelle :

Réouverture des inscriptions sur les listes électorales jusqu'au 30 septembre 2015

L'inscription sur les listes électorales, qui traditionnellement ne sont renouvelées qu'une fois par an, est rouverte en vue des élections régionales de fin d'année.

Pour vous inscrire, vous devez vous présenter en mairie **avant le 30 septembre** avec une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Votre inscription peut aussi être réalisée en ligne via www.mon.service-public.fr.

Tout changement d'état civil ou d'adresse est à signaler en mairie sur présentation d'un justificatif.

A noter que toute demande d'inscription sur les listes électorales déjà effectuée depuis le 1^{er} janvier dernier sera prise en compte automatiquement et permettra à la personne concernée de **voter les 6 et 13 décembre 2015**.

• **Renseignements :**

Mairie de Pluvigner, 02 97 24 71 34 (service élections) ou secretariat.general@pluvigner.fr



→ Ma ruche, je la déclare !

• *La déclaration annuelle des ruchers : Une obligation réglementaire dès la première ruche, un geste citoyen et responsable*

La déclaration annuelle permet la localisation des ruches, localisation indispensable pour un suivi sanitaire efficace en apiculture.

Par cette déclaration, vous participez ainsi concrètement à la lutte contre les maladies et à l'optimisation du réseau d'épidémiologie du trouble des abeilles. L'actualité renforce la nécessité absolue de cette démarche : un parasite "aethina tumida" jusqu'alors inconnu en Europe, le petit coléoptère des ruches, est détecté en Italie du Sud. En cas de suspicion dans votre commune, il serait primordial de pouvoir visiter tous les ruchers du secteur.

• *Apiculteurs, amateurs comme professionnels, comment déclarer ses ruches ?*

Faire cette déclaration en automne, après la mise en hivernage, permet de connaître le nombre de colonies qui passeront l'hiver. Cette déclaration est faite en une seule fois à partir du 1^{er} novembre.

- Par Internet sur le site TeleRuchers <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers-teleprocedure> si vous avez déjà déclaré les années passées.
- Auprès du GDS (Groupement de Défense Sanitaire) par courrier si vous n'avez jamais fait de déclaration : Il suffit de remplir un formulaire CERFA n° 13995*02 (disponible sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13995.do) ou sur demande à l'antenne départementale de votre GDS.

• *Ma déclaration 2015?*

A réaliser au plus vite par formulaire papier auprès de votre GDS avant le 31 Octobre 2015.

• *Ma déclaration 2016?*

A réaliser si possible sur le site entre le 1^{er} novembre 2015 et le 28 février 2016.



→ Dépôts sauvages de déchets autour des colonnes de tri sélectif

Les colonnes tri-points sont mises à votre disposition dans un lieu facilement accessible. Les déchets recyclables peuvent y être apportés.

Les tri-points ne sont pas des lieux de dépôt pour les ordures ménagères ou les encombrants.

Or il est souvent constaté une détérioration de la propreté autour des colonnes de tri sélectif avec le dépôt à même le sol de multiples déchets en tout genre. Ces déchets, en fonction de leur destination, doivent être obligatoirement amenés à la déchetterie (accès gratuit) ou déposés dans les contenants adéquats (colonnes ou conteneurs).

Outre le fait que ces dépôts occasionnent de nombreuses nuisances pour la population (hygiène, image "sale", blessures), ils nécessitent également des interventions de nettoyage plus fréquentes. Les services techniques doivent très régulièrement venir ôter les sacs que des citoyens peu respectueux posent autour des containers.

Les résultats du tri sélectif allant jusqu'alors dans le bon sens, il serait dommage que ces efforts soient annihilés par des comportements irresponsables de certains.



Le dépôt de tout déchet au pied des colonnes (sacs jaunes, sacs d'ordures ménagères, encombrants, etc.) est strictement interdit. Le Code Pénal stipule que les infractions au règlement de collecte sont passibles de poursuites.

L'origine des dépôts sauvages est systématiquement recherchée. Plusieurs personnes ont déjà été sanctionnées! Il est vraiment dommage de devoir sanctionner, mais c'est parfois la seule solution !



Naissances et mariages du 30 avril au 15 août 2015
(pour les familles ayant donné leur autorisation)

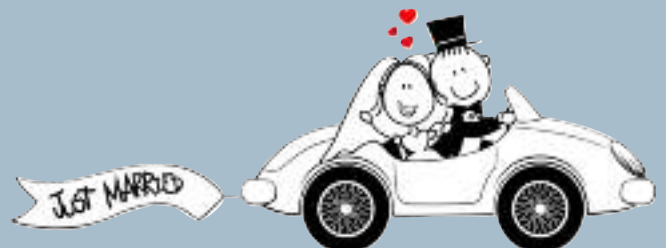


Bienvenue à ...

- AUFFRET Klervi née le 30 avril 2015
- JOSSET LE DORZE Rose née le 13 mai 2015
- GUILLEMET Valentine née le 17 mai 2015
- RAULT Lola née le 08 juin 2015
- FERRERE GUEGAN Timoté né le 11 juin 2015
- THOMAS Lilwenn née le 16 juin 2015
- ALLAIN Ruben né le 29 juin 2015
- VUIBERT Maily née le 02 juillet 2015
- LATOUCHE Eli né le 04 juillet 2015
- LE RAY Thomas né le 02 juillet 2015
- LE LETTY Mila née le 27 juillet 2015
- LE BRUN Loan né le 28 juillet 2015
- FOURMONT Hugo né le 03 août 2015
- KERAUDRAN Layan né le 08 août 2015
- LAFITTE Léane née le 15 août 2015

Félicitations aux nouveaux mariés

- CONAN Frédéric et JOSSO Sabrina le 15 mai 2015
- GUILLOU David et LE TOUZO Nathalie le 16 mai 2015
- GUHUR Mickaël et NAËL Audrey le 27 juin 2015
- ALEXIS Loïc et GROUHEL Gaëlle le 04 juillet 2015
- LE STANGUENNEC Stéphane et JEGO Christelle le 11 juillet 2015
- FOURMONT Yoann et LE QUEVEN Marie le 25 juillet 2015
- LE HAZIF Jordan et LE BIHAN Mélanie le 22 août 2015



→ Les Pluvignois vainqueurs aux Joutes du Loch

Sixième édition des Joutes du Loch à Auray le 19 juillet dernier.

Dimanche 19 juillet avait lieu à Saint-Goustan le traditionnel rassemblement des Jouteurs du Pays d'Auray. Cette année 30 équipages s'affrontaient : 6 équipages féminins et 24 équipages masculins. La ville de Pluvigner avait présenté une équipe.

Si la matinée a été maussade, l'après-midi était bien ensoleillé et les spectateurs se sont déplacés en masse.

L'équipage de Pluvigner était composé de rugbyemen, de judokas et d'un footballeur. Le capitaine Lionel Le Dorze a pu compter sur la bonne tenue, et c'est peu dire, de son jouteur Stéphane. En effet, il n'est pas tombé une seule fois à l'eau... sauf pour fêter leur victoire ! Le matin, ils avaient fini premiers de leur poule, et l'après-midi ils ont remporté la finale devant leurs voisins de Camors et leur capitaine Emmanuel. Hé oui, ce sont les plus éloignés de la mer qui étaient à l'honneur.

Nul doute que l'édition 2016 aura un air de revanche.

Le chèque remis aux vainqueurs a été reversé au CCAS de Pluvigner lors de la remise officielle début septembre à la Mairie de Pluvigner.



En haut : Vincent Norcy; Stéphane Latousi; Lionel Le Dorze; Jean-Christophe Belz; Vincent Leveille; Thomas "l'Alsacien"; Jean-Luc Becquet; Erich Prickel; Nicolas Renard. Accroupis : Fabien Audic; Yann Germain.

→ Transport scolaire : là aussi on boucle sa ceinture !

L'ambiance à l'intérieur des autocars est rassurante et conviviale. Ce mode de transport est de loin un des plus sûrs. Rares sont les accidents en circulation.

Le transport par autocar, qu'il soit régulier ou occasionnel, qu'il transporte des enfants ou des adultes, est un transport assis.

Depuis juillet 2003, le port de la ceinture de sécurité est obligatoire dans les autocars. En septembre 2015, les véhicules non équipés ne seront plus autorisés à circuler. Néanmoins, le constat des professionnels du transport est unanime : les passagers ne bouclent pas -ou peu- leur ceinture.

C'est pourquoi, pour sa 29^{ème} campagne nationale d'Éducation à la Sécurité "TRANSPORT ATTITUDE", le thème retenu est le suivant :

"En car comme en voiture, je boucle ma ceinture"

En cas de sortie de route ou de retournement du car, la ceinture de sécurité permet d'éviter l'éjection.

En transport scolaire, la seule victime à ce jour suite à un accident de circulation a été éjectée lors d'une sortie de route pour cause de verglas.

Le jeune lycéen ne portait pas sa ceinture de sécurité...



→ Etre juré d'assises : témoignage d'un Pluvignois

Le 26 janvier 2015, 9h45, les portes du Palais de Justice de Vannes s'ouvrent. Les jurés tirés au sort pour la première session 2015 de la Cour d'Assises du Morbihan passent le contrôle de sécurité, direction la grande salle en compagnie de l'huissier. **Parmi eux, un Pluvignois, Bernard Henry, nous fait partager son expérience.**



La Cour d'Assises du Morbihan est chargée de juger les personnes accusées de crimes, tentatives et complicité de crime (meurtre, viol, vols à main armée...) pour des faits qui se sont déroulés sur le territoire départemental. Elle peut se transformer en Cour d'Appel pour des affaires qui ont été jugées en première instance dans un département voisin. Trois affaires étaient inscrites à cette première session 2015 dont deux en appel.

• *Comment s'est passé votre premier contact avec la Cour?*

"Nous avons immédiatement participé à une formation au cours de laquelle magistrats et avocats nous ont expliqué le fonctionnement d'une Cour d'Assises, le déroulement des procès, les règles et obligations que nous sommes tenus de respecter".

• *Quelles sont ces obligations à respecter?*

- Être attentif lors des débats
- Être impartial, c'est-à-dire indépendant, neutre et objectif
- Ne pas communiquer avec d'autres personnes sur l'affaire
- Respecter le secret du délibéré (y compris une fois que vous avez cessé d'être juré). Le non respect du délibéré fait encourir une peine d'un an de prison et de 15000 € d'amende.

• *Comment avez-vous été choisi pour faire partie du jury?*

Après un très bref énoncé de l'affaire, c'est l'appel nominatif des 24 jurés titulaires. Chacun de nos noms est introduit dans une urne afin que soit procédé au tirage au sort. Lorsqu'un juré est tiré au sort, il peut être récusé par l'avocat général, la défense, la ou les parties civiles sans aucune justification. C'est la règle.

Mon nom a été tiré au sort, je n'ai pas été récusé. Guidé par l'huissier, j'ai donc traversé la salle pour aller occuper une place aux côtés des juges professionnels. J'étais dans la salle, anonyme, mon statut vient de changer. Je suis maintenant face à la salle; surtout face à l'accusé, face à la famille de la victime. En quelques instants, je prends conscience de l'attente qui est la leur, je ressens la responsabilité qui va être la mienne avec l'ensemble des jurés. C'est un moment d'intense émotion.

Comment devient-on juré d'assises?

Dans chaque commune du département, le maire procède à un tirage au sort public à partir des listes électorales. Une commission départementale spéciale établit une liste annuelle.

Au début de chaque session, une commission de magistrats établit la liste définitive des jurés pour tenir compte de divers empêchements ou indisponibilités.

Conditions pour être juré d'assises :

Vous pouvez être juré d'assises si vous remplissez les conditions cumulatives suivantes :

- être de nationalité française
- avoir au moins 23 ans
- savoir lire et écrire le français
- ne pas se trouver dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité avec les fonctions de jurés.

Cas d'incapacité ou d'incompatibilité :

Certaines catégories de personnes énumérées par la loi ne sont pas autorisées à participer au jugement de crimes.

Il s'agit notamment :

- des personnes ayant été condamnées pour un crime ou un délit
- des agents publics ayant été révoqués de leurs fonctions
- des personnes sous tutelle ou curatelle
- des membres du gouvernement, des députés et des sénateurs, des magistrats, des fonctionnaires des services de police ou de gendarmerie, etc.
- Sont aussi rayés des listes de jurés, les noms des personnes proches (conjoint, parents, enfants, etc.) de l'un des magistrats formant la cour d'assises ou de l'un des jurés précédemment inscrits.

- *Après avoir prêté serment, le procès a débuté. Comment cela s'est-il déroulé?*

La présidente a prononcé le fameux "Accusée, levez-vous!" puis a présenté longuement les faits. Une présentation toute en pudeur et en retenue de la réalité à la fois simple, horrible et brutale. On n'est pas dans les livres ou à la télévision, c'est d'un vrai crime dont il s'agit. Il faut être attentif, ne pas montrer ses sentiments. L'interrogatoire de l'accusée est un moment crucial. En quelques heures, on va tout savoir de cette personne qui hier nous était inconnue : sa naissance, son enfance, son adolescence, sa vie d'adulte...

Il s'agit de connaître ses qualités, ses défauts, les difficultés qu'elle a rencontrées, les traumatismes qu'elle a subis, tout ce qui peut permettre de comprendre ou d'expliquer le passage à l'acte. Cet interrogatoire est cruel aussi pour les autres personnes de la famille ou de l'entourage.

- *En tant que juré, que ressent-on lorsqu'on assiste à ces témoignages?*

Ces deux journées m'ont bouleversé, j'ai besoin de parler en rentrant chez moi. La nuit n'a pas été bonne, tant de choses se bousculent dans ma tête : la culpabilité de l'accusée, sa vie peut-elle expliquer cet acte, le hasard a-t-il joué un rôle, combien d'année de prison ? Et la victime ?

- *Quelle a été l'issue de ce procès?*

Une fois les plaidoiries terminées, la cour s'est retirée. Nous avons été enfermés pour 4 heures de délibération. La présidente et ses collègues juges ont pris le temps de nous expliquer le droit, la peine, la prison. Nous avons échangé longuement, il faut que nous soyons pleinement éclairés. Alors seulement nous avons pu voter. A la question : "l'accusée est elle coupable ?" la cour a répondu oui à la majorité de huit sur douze. Le verdict : 20 ans de prison.

- *Quelles ont été les réactions dans la salle?*

A l'énoncé du verdict, c'est l'effondrement en sanglots de l'accusée. De l'autre côté, la mère de la victime, la famille, les amis poussent des soupirs, pas de joie bien sûr, mais de soulagement. La justice a répondu à leur attente.

- *Pensez-vous que la justice a été bien rendue?*

Oui, je le pense à la lumière de ce que j'ai vécu, la longueur de l'enquête, la précision des questions, la liberté d'expression.

Durant ces quelques jours, j'ai assisté à trois procès : alcoolisme, difficultés familiales, difficultés sociales parfois liées. Est-ce que ce n'est pas aussi le procès de notre société ?

Être juré d'assises est un acte citoyen parmi les plus grands que la France nous permet, nous oblige. Pendant les semaines qui ont suivi, j'ai eu besoin de parler autour de moi de cette expérience, de partager ces moments graves.



→ Une sortie organisée pour les participants au concours des maisons fleuries

Dimanche 28 juin, les participants au concours des maisons fleuries se sont retrouvés pour la sortie annuelle.

Le groupe s'est rendu à Hénon dans les Côtes d'Armor.

Le premier arrêt a eu lieu au manoir du Colombier où la propriétaire, la comtesse de Lorgeril, les a fait visiter le parc du 18ème siècle et les jardins.

L'après-midi a été consacré à la visite guidée panoramique de la vallée asséchée de Guerlédan.



→ Problèmes de voisinage : le rôle du Conciliateur de Justice

Le conciliateur de justice a pour but de trouver une solution amiable pour un différend sur des droits entre 2 parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge. Il ne peut intervenir qu'avec l'accord de toutes les parties et pour une durée limitée.

• Quand faire intervenir le conciliateur de justice ?

Le conciliateur de justice peut intervenir pour des conflits d'ordres civil, commercial, social ou rural tels que :

- ✓ **problèmes de voisinage** (bornage, droit de passage; mur mitoyen...),
- ✓ **différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux,**
- ✓ **litiges de consommation,**
- ✓ **impayés,**
- ✓ **malfaçons de travaux.**

Il n'est pas possible d'y recourir en matière d'état civil ou de conflits avec l'administration (il faut alors s'adresser au défenseur des droits).

Le conciliateur de justice est bénévole. Il est nommé par le premier président de la cour d'appel. Il est tenu à l'obligation de secret à l'égard des tiers.

• Qui peut le saisir ?

Le conciliateur peut être saisi par l'une des parties en conflit ou par le juge.

Il est saisi, par simple lettre ou demande verbale, auprès du greffe du tribunal compétent. Le conciliateur convoquera l'autre partie.

Initiative du juge :

Lorsque le tribunal d'instance a été saisi pour un litige d'ordre civil, le juge peut désigner un conciliateur.

Le juge doit alors en aviser les parties par lettre simple ou par voie électronique (si les parties ont donné leur accord).

Les parties ont 15 jours pour répondre à la proposition du juge.

À défaut d'acceptation, le juge procède lui-même à la conciliation.

• Quel est le coût ?

Le recours à un conciliateur de justice est gratuit.



• Quelle est la durée de la conciliation ?

La durée de la conciliation est d'un mois au plus, renouvelable une fois pour la même durée à la demande du conciliateur.

Le juge peut mettre fin à la conciliation, à tout moment, sur son initiative ou celle du conciliateur de justice ou à la demande de l'une des parties.

• Comment se déroule la conciliation ?

Le conciliateur de justice invite les parties à une réunion de conciliation.

Les parties doivent être présentes en personne à cette réunion. Elles peuvent être accompagnées, si elles le souhaitent, d'une personne de leur choix (avocat, conjoint, concubin, personne attachée à l'entreprise...).

Le conciliateur de justice peut :

- se déplacer sur les lieux de la contestation,
- interroger toute personne dont l'audition lui semble utile, avec l'accord des parties.

Le conciliateur tient le juge informé des difficultés qu'il peut rencontrer.

À savoir : le conciliateur de justice ne pourra révéler au juge la teneur des déclarations qu'avec l'accord des parties.



• Si un accord a été trouvé :

Si le recours à la conciliation a été décidé par le juge, le conciliateur doit l'informer par écrit du résultat des échanges.

Si la conciliation s'est engagée à la demande des parties, le conciliateur peut établir un constat d'accord signé par les parties dans lequel elles s'engagent l'une envers l'autre. Dans ce cas, la rédaction d'un constat n'est obligatoire que lorsque la conciliation a pour effet la renonciation à un droit.

Un exemplaire du constat est remis à chaque partie. Le conciliateur de justice procède également au dépôt d'un exemplaire au greffe du tribunal d'instance.

L'une des parties peut soumettre le constat d'accord à l'homologation du juge d'instance afin qu'il lui confère force exécutoire, sauf si l'autre partie s'y oppose.

• En cas d'échec de la conciliation

La conciliation peut échouer parce que l'une des 2 personnes n'est pas présente ou parce que les parties n'ont pu s'entendre sur un règlement amiable.

Dans le cas d'un échec, chacun des adversaires reste libre de faire régler le litige par le tribunal.

Pour contacter un conciliateur :



→ RDV à prendre en mairie

Permanence une fois par mois

→ Vers une nouvelle image et de nouveaux outils de communication

Suite à la consultation lancée sur l'identité visuelle de Pluvigner, la commission communication s'est réunie le 17 juin dernier pour analyser les résultats de l'enquête.



Les membres de la commission communication

Vous avez été plus de 100 personnes à vous exprimer sur le sujet et nous étions déjà très satisfaits d'avoir dépassé la centaine de réponses à la consultation sur 15 jours. L'exercice n'est pas statistique mais le résultat de la consultation était très attendu pour avoir une idée de ce que les Pluvignois pensent de la démarche et des tendances quant aux questions posées : changer ou pas le logo? Le moderniser ou le faire complètement évoluer?

Notre satisfaction est d'autant plus grande que les réponses sont très claires : les Pluvignois qui se sont exprimés se sentent "peu" voire "pas du tout" attachés à l'actuel blason rouge et or de Pluvigner. Plus de la moitié d'entre eux préférerait voir l'image de Pluvigner

complètement refondée. Enfin, leur attente porte de préférence sur un logo accompagné du nom de la commune avec sa traduction en breton.

La commission communication a proposé en conseil municipal le 9 juillet dernier de valider le principe de changer de logo et de lancer une consultation auprès d'agences pour nous fournir 3 pistes graphiques : une proposition gardant la filiation à l'actuel blason en le modernisant; deux propositions modernes et créatives se détachant de la version actuelle.

La future identité visuelle de la commune devra traduire en image les mots-clés exprimés dans les réponses des Pluvignois et partagés par la commission :

- modernité, jeunesse et dynamisme ;
- une ville à taille humaine... ;
- ...accueillante, conviviale ;
- ...vaste, par son étendue et sa population ;
- ...riche de son patrimoine, de son environnement et de sa localisation entre terre et mer.

Pour aboutir la démarche, nous reviendrons vers vous dès ce trimestre pour vous consulter sur le choix du logo, à partir des 3 propositions graphiques qui nous seront transmises. D'ici là, nous sommes aussi évidemment à l'écoute des propositions que toute personne intéressée par le sujet peut nous remonter.

Nous rappelons que notre démarche s'inscrit dans une approche globale de nos besoins en communication, avec des supports web et signalétiques à produire ou à renouveler. Il est important de rassurer ceux qui pourraient s'inquiéter : nous ne dépenserons rien inutilement!

→ Concertation et démocratie participative

Depuis le printemps, nous lançons une nouvelle dynamique de concertation sur laquelle les élus s'appuieront pour enrichir les projets de la municipalité.



Premier atelier de concertation organisé sur le PLU le 20 avril 2015

Si le bon fonctionnement démocratique commence par des échanges et des débats en commissions municipales puis en conseil, nous avons prévu de mener une concertation élargie :

- en premier lieu, aux riverains des projets d'aménagement programmés sur la commune ;
- à toute personne intéressée et motivée par un sujet dans le cadre d'ateliers thématiques participatifs.

Pour la programmation et le suivi de ces ateliers, un groupe permanent extra-municipal se retrouve désormais régulièrement pour animer l'ensemble de la démarche.

Les ateliers de concertation thématiques s'organiseront au fil de l'avancement des projets et seront ouverts à toute personne intéressée pour apporter sa contribution.

Certains ateliers porteront sur des projets ponctuels :

- aménagement des abords de l'école maternelle
- salle multifonction de Bieuzy-Lanvaux...

D'autres sujets s'inscriront dans la durée, portés par des personnes motivées :

- création, entretien et valorisation des chemins de randonnée,
- identification et valorisation du petit patrimoine de la commune,
- embellissement de la cité,
- projet d'habitat partagé pour les seniors...

Faites-vous connaître si vous souhaitez participer en indiquant les sujets qui vous intéressent.

Enfin, avec la rentrée se mettent également en place le **Conseil des jeunes** et le **Conseil des sages**, autant de lieux de démocratie participative et d'instance de réflexion et de concertation pour dynamiser la vie municipale.

Cela va faire un peu plus d'un an que nous sommes élus et les chantiers avancent avec enthousiasme, énergie et motivation.

Nous ne pouvons que poursuivre en ce sens, "avec vous et pour vous".



Aurélie RIO,
Adjointe à la communication.

→ Règles d'usage d'un drone de loisir

Assurer la sécurité des personnes et des autres aéronefs est de votre responsabilité.



1 Je ne survole pas les personnes

J'utilise mon drone en veillant à ne pas mettre en danger les personnes et les véhicules à proximité. Je ne les survole pas et conserve une distance minimale de sécurité. Je reste bien éloigné de tout rassemblement de personnes.

2 Je fais toujours voler mon drone à une hauteur inférieure à 150m

Je respecte toujours cette hauteur maximale afin de limiter les risques de collision entre mon drone et un aéronef. Dans tous les cas, je n'entreprends pas un vol (ou j'interromps un vol en cours) si un aéronef se trouve à proximité.

3 Je ne perds jamais mon drone de vue

Je conserve mon drone à une distance telle qu'il reste facilement visible à l'œil nu et je le garde à tout instant dans mon champ de vision. Les vols en immersion (FPV) à l'aide de lunettes de vision synthétique sont uniquement possibles lorsqu'une seconde personne conserve le drone dans son champ de vision et est en mesure à tout instant et aisément de reprendre les commandes du drone.

4 Je ne fais pas voler mon drone au-dessus de l'espace public en agglomération

En agglomération, le survol de mon espace privé avec un drone de petite taille et sans présence de public est toléré sous réserve de respecter une vitesse et une hauteur maximale adaptées à l'environnement immédiat (bâtiments, arbres...) et

permettant de limiter les risques en cas de perte de contrôle. Je n'utilise en aucun cas mon drone au-dessus de la voie publique.

5 Je n'utilise pas mon drone à proximité des aérodromes

Je n'utilise pas mon drone à proximité de tout terrain d'aviation pouvant accueillir avions, hélicoptères, planeurs, ULM, etc. La distance minimale à respecter est de l'ordre de 5 km, et atteint 15 km pour les aérodromes les plus importants (ceux dont la piste dépasse 1200 m).

6 Je ne survole pas de sites sensibles

Certains sites sensibles et leurs abords sont interdits de survol. Il s'agit par exemple des centrales nucléaires, de terrains militaires, de monuments historiques ou encore de réserves naturelles et parcs nationaux. Je me renseigne sur l'existence de tels sites avant d'entreprendre un vol.

7 Je n'utilise pas mon drone la nuit

Pour assurer la sécurité des aéronefs volant à basse altitude, comme les hélicoptères réalisant des opérations de secours, la réglementation interdit l'utilisation de drones la nuit, même s'ils sont équipés de dispositifs lumineux.

8 Je respecte la vie privée des autres

Les personnes autour de moi et de mon drone doivent être informées de ce que je fais, en particulier si mon drone est équipé d'une caméra ou de tout autre capteur susceptible d'enregistrer des données les concernant. J'informe les personnes présentes, je réponds à leurs questions et je respecte leur droit à la vie privée. Je m'abstiens d'enregistrer des images permettant de reconnaître ou d'identifier les personnes (visages, plaques d'immatriculation...) sans leur autorisation.

9 Je ne diffuse pas mes prises de vues sans l'accord des personnes concernées et je n'en fais pas une utilisation commerciale

Toute diffusion d'image doit faire l'objet d'une autorisation des personnes concernées ou du propriétaire dans le cas d'un espace privé (maison, jardin, etc.) et doit respecter la législation en vigueur (notamment la Loi du 6 janvier 1978 modifiée dite "Informatique et Libertés").

Toute utilisation de drone dont l'objectif est l'acquisition de prises de vues destinées à une exploitation commerciale ou professionnelle est soumise à des exigences spécifiques et nécessite la détention d'autorisations délivrées par la Direction Générale de l'Aviation Civile.

10 En cas de doute, je me renseigne

Rendez-vous sur le site de la Direction Générale de l'Aviation Civile pour plus d'informations. Les fédérations d'utilisateurs ainsi que la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés sont également des sources d'information utiles.

L'utilisation d'un drone dans des conditions d'utilisation non conformes aux règles édictées pour assurer La sécurité est passible d'un an d'emprisonnement et de 75000 € d'amende en vertu de l'article L.6232-4 du code des transports.

Lâchers de ballons ou de lanternes lors de manifestations

✓ Tout organisateur de lâcher de ballons effectue préalablement **une déclaration à la mairie** de la commune où est prévu le lâcher. Les organisateurs de lâchers de lanternes déposent quant à eux **une demande d'autorisation** auprès de la mairie.

✓ Après s'être assuré que le lâcher envisagé est conforme, **le maire délivre à l'organisateur un récépissé (ou une autorisation dans le cas des lanternes célestes)** et ses consignes éventuelles.

→ Les modèles de formulaires de déclaration de lâcher de ballons et de demande d'autorisation de lâcher de lanternes **sont à retirer auprès du service de Police Municipale.**

→ Bout'chou et Compagnie



Bout'chou et Compagnie est une association qui réunit petits et grands, mamans, papas, enfants et grands-parents... deux matinées par semaine pour jouer, discuter, rigoler, partager, s'amuser! Diverses activités adaptées aux besoins et à l'âge des enfants sont programmées : pâte à modeler, activités créatives, peinture, éveil musical, parcours de motricité...

Dès le printemps, des sorties sont organisées dans les parcs environnants, à la ferme de Kerporho, au P'tit Délire...

Les séances ont lieu le mardi matin de 10h00 à 11h30 à la salle associative de Bieuzy-Lanvaux et le vendredi matin de 10h00 à 11h30 à la salle Le Borgne à Pluvigner (hors vacances scolaires)

Si vous souhaitez découvrir Bout'chou et Cie, contactez :
Mélania Allio au 06 71 39 90 36 ou Maud Le Moullour au 06 40 59 58 00.

La première séance est gratuite, ensuite l'adhésion est de 25 €/an ou 30 €/an à partir de 2 enfants.

→ Maison d'Assistantes Maternelles



La Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) "La maison des mille pattes" est ouverte depuis 4 ans maintenant, rue de la Diligence à Pluvigner.

Les 4 assistantes maternelles de la MAM accueillent les enfants de 7h à 19h30 du lundi au vendredi.

La MAM organise son 7^{ème} vide-grenier le dimanche 20 septembre au centre-ville (terrain St Michel).
Réservations au 06 28 75 42 00

Contacts :

Solène Bardeur, Myriam Evanno, Rachel Ego et Corinne Le Guennec.

☎ : 02 97 35 41 12

maisondesmillepattes@gmail.com

→ Carnaval de Pluvigner : appel aux bénévoles !

Le carnaval de Pluvigner est en péril...

Faute de soutien et de bénévoles, le carnaval de Pluvigner risque de disparaître !

Associations, commerçants, écoles, enfants et adultes volontaires, le Comité du Carnaval a besoin de vous pour confectionner les chars, participer à l'animation...

Le président, Eric Bourcy, invite toutes les bonnes volontés à rejoindre l'aventure et à participer à la **prochaine réunion de préparation qui se déroulera le vendredi 25 septembre à 20h00, à la salle du Tanin.**

Contact :

ericbourcy@orange.fr
06.67.30.26.57



L'équipe du Comité du Carnaval en plein préparatifs.

→ A Portée d'Chœur vous donne rendez-vous pour une "Vinyle Idylle"

Depuis 1999, l'association "A Portée d'Chœur" crée chaque année un nouveau spectacle musical dont les bénéfices sont entièrement reversés à l'œuvre de Coluche (à ce jour, plus de 100 000 €). En 2014, près de 3 000 personnes ont ovationné le spectacle d'A Portée d'Chœur. Elles ont permis à l'association de reverser plus de 13 000 € aux Restos du Cœur du Morbihan et à la Semaine du Cœur de Ploemeur. Ne ratez pas l'édition 2015 !



Pensez à réserver vos places auprès des Offices de Tourisme.

Le spectacle 2015 réunit comme chaque année chanteurs, musiciens, danseuses et comédiens dans un spectacle musical original rythmé de chansons de variété française et internationale. Il y sera question d'un prince des vinyles, d'une princesse MP3, de vols, de trahisons, de complots mais aussi d'amour, de tendresse, de bonheur...

Venez partager cette belle aventure, découvrir cette année encore un spectacle exceptionnel et soutenir l'engagement d'A Portée d'Chœur au profit des plus démunis.

Ils comptent sur vous !

→ **Représentations :**

- **Samedi 31 octobre** à 20h30 et **dimanche 1^{er} novembre** à 15h00 à Auray, Centre Athéna
- **Samedi 8 novembre** à 20h30 et **dimanche 9 novembre** à 15h00 à Vannes au Palais des Arts, salle Le-sage
- **Dimanche 22 novembre** à 15h00 à Ploemeur au Centre Océanis.

→ **Réservations :**

dans les Offices de Tourisme.

Attention, en 2014 comme en 2013, la troupe a joué à guichets fermés sur toutes ses dates.

→ **Tarifs**

12 € - Tarif réduit : 8 €.

Pour en savoir plus : <http://www.apdc-auray.com>, A Portée d'Chœur sur Facebook.

Contact : asso.apdc@hotmail.fr, 06 88 73 50 00.

Soirée A Portée d'Chœur

En attendant le spectacle, venez rencontrer l'équipe d'APDC

→ **Vendredi 18 septembre - 20 h 30 - Salle de La Madeleine**



La troupe est composée d'une soixantaine de membres qui s'investissent sans compter pour la réussite des spectacles. Ce sont majoritairement des lycéens et des étudiants. Tous sont bénévoles. En 2015 il y aura encore une quarantaine d'artistes sur scène : chanteurs, musiciens, danseuses et comédiens.

Ils sont accompagnés par une vingtaine de personnes investies toute l'année qui dans l'ombre assurent la logistique pour que le spectacle soit tous les ans à la hauteur des attentes d'un public fidèle.

La Commune de Pluvigner soutient cette remarquable aventure artistique et solidaire dans laquelle sont engagés des Pluvignois.

Le Service Culturel vous invite à venir rencontrer une partie de la troupe d'A Portée d'Chœur, échanger, découvrir son action, son fonctionnement et son lien étroit depuis toujours avec les Restos du Cœur.

L'occasion d'avoir un aperçu de son spectacle et peut-être un jour de s'investir aussi...

→ Cercle Culturel Alréen Sten Kidna

"Maintenir, promouvoir et enrichir la langue bretonne au pays d'Auray"

Kerlenn Sten Kidna, association adhérente à Ti Douar Alre (maison de la langue et de la culture bretonne au pays d'Auray) œuvre en plusieurs endroits du territoire intercommunal. Ses activités s'adressent surtout aux adultes intéressés par la Bretagne et désireux de pratiquer le breton, de s'initier ou d'apprendre la langue. Elle propose plusieurs cycles d'apprentissage, dont un éligible aux fonds de la formation continue.

Au-delà de son école du soir (1h30 à 2h hebdomadaire, un suivi par internet) fonctionnant sur plusieurs niveaux, l'association propose aussi des activités (ateliers, conversation, animations, découvertes...) conduites exclusivement en breton.

• *En 2015-2016, dans le cadre de la convention passée en 2005 avec la commune, le Cercle Sten Kidna proposera entre autres à Pluvigner même :*

- une antenne de l'école du soir (au Tanin, Ti Douar Alre)
- un cours débutant (A1), le mercredi matin de 10h à 11h30.
- un cours continuant (A2), le lundi de 18h à 19h30.

• *"Kafe, bara-amanenn" (café, pain beurre)*

Un rendez-vous à bâtons rompus ; en breton exclusivement. D'octobre à fin mars, le 2^{ème} et 4^{ème} vendredi du mois (hors vacances scolaires), entre 15h00 et 17h00, au Tanin.

• *"Pleuwigner, a blasenn da blasenn" (Pluvigner chante entre les murs) :*

Une balade chantée avec des animations de rues à la mi-juillet.

Contact, renseignements supplémentaires :

<http://www.kerlenn-sten-kidna.com/>

ksk@ksk.bzh - Tél. : 02.97.29.16.58.

École du soir, formation en breton : skol-noz@ksk.bzh - Tél. : 06.61.44.40.32.



→ Koad Ha Mor

L'association Koad Ha Mor, créée il y a plus de 25 ans, a pour objectif de promouvoir la pratique de la danse bretonne.

Vous souhaitez vous initier ou vous perfectionner? Alors rejoignez les danseurs de Koad Ha Mor !

Deux cours pour les enfants et les adultes animés par Frédéric Harnois vous sont proposés :

→ le mercredi de 20h00 à 21h00 pour les débutants et de 21h00 à 22h30 pour les confirmés.

La rentrée s'est faite le mercredi 9 septembre à la salle de danse (1^{er} étage) du complexe du Goh Lanno mais vous pouvez toujours vous inscrire!

Possibilité de faire 2 cours d'essai.

Tarifs :

15 € pour les moins de 15 ans, 20 € pour les 15-20 ans, 40 € pour les plus de 20 ans.



→ Le club de volley-ball de Pluvigner compte 56 licenciés

Les équipes jeunes sont inscrites en championnat dans les catégories suivantes :

9 ans – 11 ans – 13 ans – 15 ans

Les entraînements ont lieu le mardi soir de 18h00 à 19h30 à la salle du Goh Lanno ainsi que le vendredi de 19h à 20h30.

Les adultes sont engagés en championnat régional. Ils s'entraînent le vendredi de 20h30 à 22h30.

Une section loisir propose du volley sans compétition le mardi soir de 21h00 à 22h30, là aussi à la salle du Goh Lanno.

Contacts :

- Ronan Le Hénanff - 06.45.76.08.45 (équipes jeunes)
- Jean-Marc Belz - 06.82.97.25.13 (équipe adultes compétition)
- Philippe Baelen - 06.80.84.87.85 (équipe adultes loisir)



→ Lind'âne



Les animations de Lind'âne :

- approche équine
- balade à dos d'âne
- randonnée en forêt

Lind'âne se déplace :

- chez les particuliers (anniversaires, mariages, crémaillères...)
- dans les entreprises (inaugurations, animations...)
- dans les centres de loisirs, écoles, maisons de retraites, crèches...

Contact :

Christine Milcent, présidente et animatrice de Lind'âne
2 bis rue du Château
56330 Pluvigner
☎ : 07.87.00.13.19
lindane@orange.fr

→ Les amis des arts de Pluvigner

Les cours sont animés par Patrick Bertholom.

Celui-ci vous propose diverses applications selon le goût de chacun :

- peinture à l'huile
- aquarelle
- pastel
- dessin



Dans la détente et la bonne humeur, du débutant au plus confirmé, les cours se déroulent dans la salle n°1 du Tanin le lundi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Contact :

☎ : 06.30.56.19.79

→ Course à pied

L'association "Les foulées Pluvignaises", qui organise les foulées dans les rues de Pluvigner (07 février 2016), a fêté le premier anniversaire de la **section course à pied**, mise en sommeil depuis quelques années et (re)créée à l'initiative de coureurs pluvignois.

Ouverte à tous, dans un esprit de convivialité, elle propose actuellement deux rendez-vous : **le mercredi à 18h30 et le dimanche à 10h00**. L'équipe se compose d'une trentaine de membres et serait ravie d'accueillir de nouveaux coureurs sur les mêmes horaires.



L'équipe des Foulées au relais de Camors - 2014

Contacts :

Samuel Monfort - 06.35.41.48.20
Jacques-Olivier Boudier - 06.87.44.96.77

→ Pétanque Pluvignoise

Le club a fait une bonne année 2014-2015, grâce aux adhérents qui ont travaillé pour gérer les concours.

Les trois concours de l'année, ouverts à tous, ont permis au club de lancer quelques petits projets en 2015.

Le club a ainsi organisé un concours lors des Virades de l'espoir, et comme les années passées, toutes les souscriptions ont été versées à l'association Vaincre la Mucoviscidose.

Le challenge annuel des adhérents a été joué sur 4 samedis au printemps et 3 samedis en automne. Il a été gagné par Pascal Le Lorec.

Le club a organisé deux concours ouverts à tous en 2015, le premier en juin et le deuxième en juillet. Ce dernier a été un succès puisque 37 équipes ont participé à l'événement. Un troisième concours sera organisé en septembre.

En juin, les membres du club se sont retrouvés pour partager une journée grillade et jeux de boules.

Cette année le club a introduit un concours estival pour les adhérents, qui s'est joué sur sept tirages entre juin et septembre.



Les membres du club à l'occasion de leur réunion annuelle.

Contact :

Tony Buxton, président de l'association La Pétanque Pluvignoise

☎ : 06 52 96 42 79



En blouson rouge, Pascal Le Lorec, gagnant du challenge annuel.

→ Pluvi'Bad

L'association sportive Pluvi'Bad vous accueille les mardis, mercredis et jeudis pour la pratique du badminton en loisirs et compétition.

Pour cette deuxième année, l'équipe adulte évoluera en championnat départemental D3.

Les cours de badminton sont ouverts aux enfants de plus de 8 ans et aux adultes jusqu'à 60 ans.

Les raquettes et volants sont prêtés par le club.

Inscriptions :

Les inscriptions se font directement pendant les créneaux du club, à savoir :

- le mardi à la salle Le Borgne de 18h à 22h30
- le mercredi dans la salle verte du Goh-Lanno de 20h45 à 22h30
- le Jeudi dans la salle verte du Goh-Lanno de 18h à 20h.



Pour plus de renseignements :

contactez Philippe au 06 88 24 01 24 ou par mail : pluvibad@gmail.com.



→ Pluvigner Basket Ball

• La saison sportive 2014/2015 du Pluvigner Basket Ball s'est terminée par de **très bons résultats sportifs**, notamment pour les équipes U15 Masculin et U20 Féminine qui terminent chacune à la première place du championnat Honneur, ainsi que pour les Seniors Féminines qui remportent le championnat D1 accédant de fait à la pré-région.

• A noter aussi l'élection d'un **nouveau bureau** lors de l'assemblée générale du club. Bruno Flahat et Gilles Dupré se partagent désormais la présidence. Les autres membres sont Loïg Rault (vice-président), Marie Chatelain et Mélanie Nayel (secrétaires), Laure Rault (secrétaire adjointe), Sophie Cheviller (trésorière) et Marie Heurtel (trésorière adjointe).



C'est donc pleins d'énergie, après une trêve estivale bien méritée, que les membres du PBB démarrent une nouvelle saison qui, on l'espère, sera tout aussi riche en émotions et en résultats sportifs que les précédentes.

Le club accueille toute personne, débutante ou non, souhaitant pratiquer le basket-ball **à partir de l'âge de 7 ans** (enfants nés en 2008). Le PBB dispose aussi d'une **équipe loisirs mixte** : elle est ouverte à toute personne ayant envie de faire du basket-ball pour le plaisir, sans s'engager en compétition.

→ Pour celles et ceux qui le souhaitent, il n'est pas trop tard pour venir renforcer les effectifs des différentes équipes. Vous pouvez venir vous inscrire à la salle du Goh Lanno pendant les heures d'entraînement (consultables sur le site Internet).



• Le PBB compte également une **section multisport** ouverte aux enfants de 5 à 8 ans (enfants nés entre 2007 et 2010). Cette section permet aux enfants de découvrir différents sports tout au long de la saison : basket-ball, hand-ball, ultimate, lutte gréco-romaine, hokey et enfin rugby.

→ Pour toute information, vous pouvez contacter Marie, responsable du multisport, au 02.97.39.20.31 ou loic.heurtel@sfr.fr.

La vie d'un club sportif nécessite beaucoup de temps et d'énergie. Nous avons donc toujours besoin de **bénévoles** – sportifs ou non ! – désireux de partager de bons moments au sein d'une association à l'esprit familial.

Contacts :

☎ Bruno : 06.22.07.42.50 ou Gilles : 06.25.35.20.32
pbb@orange.fr
Page Facebook
<http://pluvigner-basketball.fr>

→ Danse de salon "Pour le Plaisir"

Rock, cha-cha, passo, valse, batchata, fox trot, tango, danses en ligne... Venez danser dans une ambiance conviviale **tous les mercredis à la salle de la Madeleine** à Pluvigner.

Les cours, animés par Christine et Jean-Claude, ont repris le 9 septembre 2015.

Horaires des cours :

Danse en ligne : 17h30 - 18h30
Niveau 1 : 19h00 – 20h00
Niveau 2 : 20h00 – 21h00
Niveau 3 : 21h00 – 22h00



Adhésion :

90 € à l'année par personne pour la danse en couple et 70 € pour la danse en ligne.

Renseignements

☎ : 06.98.81.86.23



→ Récré-Action

Depuis 15 ans, RECRE-ACTION, l'association des représentants de parents d'élèves de l'école Joseph Rollo fait le lien entre les parents et l'école, la municipalité, l'Education Nationale.



Ses membres sont élus, chaque année, par les familles des enfants fréquentant l'école.

Ils participent chaque trimestre au conseil d'école au côté de l'équipe enseignante et des représentants de la municipalité : un point complet y est fait sur le

fonctionnement, les activités, les éventuels problèmes ...

L'objectif est d'établir un véritable lien entre les familles et l'école afin de défendre les intérêts des enfants.

Récré-Action fédère les parents pour aider à la réussite de plusieurs manifestations culturelles ou caritatives (Virades de l'Espoir, carnaval, kermesse...)

Elle réalise et diffuse le "Petit Journal" pour informer les familles des événements qui se déroulent au sein de l'école.

Elle mobilise, si besoin, les parents pour assurer aux élèves de bonnes conditions d'enseignement et de vie scolaire.

Les dossiers principaux suivis actuellement par l'association :

- ✓ les nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée de septembre 2014
- ✓ la mise en place d'un badge (cantine, garderie)
- ✓ la future école maternelle...

Récré-Action organise également l'aide aux devoirs :

plusieurs fois par semaine, cet atelier permet à des enfants de Joseph Rollo restant à la garderie de faire leurs devoirs, encadrés par des bénévoles.

Pour assurer la tenue de ce soutien très demandé par les familles, la présence de bénévoles est nécessaire.

Si vous êtes disponible à partir de 16h45 les lundis, mardis ou jeudis, que vous ayez ou non un enfant à l'école, contactez l'association !

Contact :

recreation.pluvigner@laposte.net
3 rue J. Moulin 56330 Pluvigner (boite aux lettres à l'école J. Rollo)

Date à retenir :

09 octobre, élection des représentants de parents d'élèves.

→ Fête des voisins du quartier Lenno / Prad-Guerno

Se retrouver tous les ans à la fête annuelle des voisins c'est bien, mais créer un cadre de vie agréable où le partage, l'entraide et la solidarité sont les valeurs essentielles qui rassemblent le voisinage, c'est encore mieux!

Dans la lignée de 2 actions citoyennes déjà réalisées en 2014 sur le quartier du Lenno-Prad Guerno (mise en place du dispositif Voisins Vigilants et nettoyage régulier du chemin), les "Mamm-Gozh" du quartier ont rassemblé les enfants sur 10 ateliers créatifs en vue de travailler à l'embellissement du petit chemin et du parc de la Résidence Prad-Guerno.

Ils ont ainsi réalisé différentes structures, posées sur les murs des jardins ou accrochées aux arbres. Au total, ce sont 136 pots qui ont été peints, décorés et assemblés. 300 heures de travail ont été nécessaires pour réaliser les différentes oeuvres.

Outre l'embellissement du quartier, l'objectif principal de ces ateliers était de favoriser les échanges, le partage et l'ouverture intergénérationnelle.

"Nous savons que ces réalisations ne seront pas pérennes et que les intempéries vont progressivement les abîmer, mais en attendant, nous avons voulu, par les couleurs vives de ces créations et leur petit côté "rigolo", égayer tout simplement le quartier, le rendre plus agréable, sans autre prétention que celle de réunir jeunes et moins jeunes autour d'un projet commun. C'est aussi ça le "bien vivre" dans notre quartier et le "vivre tous ensemble" ", déclare Marie-Line Riou pour les Mamm-Gozh.



→ Cours de Tai Chi Chuan et de Qi Gong

Le Tai Chi Chuan et le Qi Gong sont composés d'un ensemble de mouvements ancestraux, lents, réguliers et souples. L'écoute du corps et de la respiration conduit à un état de détente et d'équilibre. La circulation du souffle-énergie (appelé le Qi) devient plus fluide. Les mouvements se caractérisent par une grande douceur dans une relaxation fine et profonde, guidés par la conscience. Ils favorisent ainsi l'équilibre harmonieux du corps et de l'esprit. Le cœur est calme, l'esprit attentif, le souffle et l'intention s'unissent dans une méditation en mouvement.

Le **Tai Chi Chuan** (art martial interne) et le **Qi Gong** (maîtrise de l'énergie ou souffle vital) sont des arts complémentaires. Ils peuvent être effectués à tout âge. Pratiqués avec authenticité et régularité, ils deviennent source de meilleure santé et de bien-être.

Dans le cadre de l'association Tai Chi Cap Soong, Yves Derrien, diplômé de la fédération des écoles Cheng Man Ching, titulaire du CQP-ALS de la Fédération Sport pour Tous et intervenant en milieu hospitalier pour des séances hebdomadaires, dispense des cours de Tai Chi et de Qi Gong à Pluvigner ainsi que dans d'autres villes du Morbihan.

Cours à Pluvigner :

- Lundi de 14h30 à 16h : débutants
- Mardi de 18h30 à 20h : débutants et intermédiaires
- Mardi de 20h00 à 21h30 : intermédiaires et avancés.

Salle de danse du Goh Lanno.

Déroulement d'un cours de 1h30 : pratique du Qi Gong (environ 40 minutes), puis du Tai Chi Chuan.

Pour tout renseignement :

☎ : 06 31 07 11 70

www.taichi-morbihan.fr



Comme chaque année depuis 2004, **Yves DERRIEN** séjourne à Taiwan afin d'approfondir sa pratique du Tai Chi Chuan. En 2007 au cours d'un séjour de trois mois, il a eu la chance de rencontrer les maîtres Cheng ching ping et Chang shu chin. Cette année encore et pour la troisième fois consécutive, ces enseignants d'exception sont revenus en Bretagne. Ainsi les élèves de l'association de Tai Chi - Cap Soong (mais aussi des associations de différentes régions de France) ont pu bénéficier d'un enseignement de qualité.



Yves Derrien et les maîtres Cheng ching ping et Chang shu chin entourés des stagiaires lors de leur visite en Bretagne et dans le sud de la France.

Chaque année, Yves DERRIEN organise également des séjours à Taiwan. La possibilité de découvrir une partie de l'Asie en s'immergeant ainsi dans l'un des berceaux ancestraux des arts internes est une expérience riche et précieuse.

→ Le "pot" du Hirello a fêté ses 10 ans

Les Pluvignois du quartier du Hirello se sont réunis le 31 juillet pour un apéro-dîatoire sur le parking devant le hangar de M. Georges.

Pour ce dixième anniversaire, la météo était très agréable et l'équipe organisatrice autour de Maryvonne (Roger, Jeannette, Marie-Claire, Solange, Claudine, Robert, Gérard...) a eu le plaisir d'accueillir une quarantaine de personnes heureuses de partager ce moment de convivialité. L'occasion aussi d'échanger, de s'informer sur la vie du quartier, de faire mieux connaissance avec ses voisins.

Monsieur le Maire et son épouse, invités comme chaque année par les organisateurs, se sont associés à cette sympathique manifestation.



→ Souvenir Français, Comité d'Auray-Pluvigner

Plus ancienne association mémorielle de France, le Souvenir Français est le gardien de la mémoire de ceux et celles qui sont morts pour la France au cours de son histoire, ou qui l'ont honorée par de belles actions.

Les activités du Souvenir Français :

Il entretient, rénove et fleurit plus de 130 000 tombes, restaure plus de 200 monuments, réalise quelques 40 stèles et monuments commémoratifs.

"Passeur de mémoire", il transmet le flambeau aux jeunes générations successives en leur inculquant, par le maintien du souvenir, le sens du devoir, l'amour de la Patrie et le respect de ses valeurs.

Le "Concours scolaire du Souvenir Français" créé en 1996 par le Général André Roux, délégué général du Morbihan, est le vecteur privilégié de cette transmission.

Il a pour but d'intéresser les jeunes élèves à l'Histoire récente de la France, de leur faire prendre conscience des sacrifices consentis par leurs aînés et du prix qu'il faut savoir payer pour préserver la liberté.

Le concours 2014-2015 avait pour thème "la vie dans les tranchées pendant la Première Guerre mondiale".

976 élèves de 33 écoles du Morbihan y ont participé.

La remise des 14 prix attribués s'est déroulée le 5 juin 2015 à la Préfecture de Vannes.

L'école publique "Le Cheval Blanc" de Sainte-Anne d'Auray, sélectionnée par le Comité d'Auray-Pluvigner a remporté le 6ème prix. Les lauréats ont été récompensés par un voyage mémoriel à Paris. Ils ont participé activement au ravivage de la Flamme sacrée sous l'Arc de Triomphe avant de visiter la salle Première Guerre Mondiale du Musée des Armées des Invalides.



Des élèves de CM2 de l'école Le Cheval Blanc de Ste Anne d'Auray et M. Pouive, responsable du concours scolaire.

Contact :

Guy Mathéus – Président honoraire
5, rue du Docteur Laennec - 02.97.24.70.32
www.souvenir-francais-pluvigner.org

Au programme :

- Concours scolaire 2015-2016 à la rentrée
- Exposition du 6 novembre au 2 décembre 2015

→ 31^{ème} édition des Virades de l'espoir : 27 septembre 2015

• Qu'est-ce qu'une Virade de l'espoir ?

Il s'agit de la grande **journée nationale de lutte contre la mucoviscidose**.

La Virade de l'espoir est un événement annuel festif, convivial et solidaire organisé par des bénévoles chaque dernier week-end de septembre. Il s'agit de venir donner son souffle (course à pied, marche, vélo, etc) en se faisant parrainer et en remettant ses dons à Vaincre la Mucoviscidose.

C'est une manifestation de loisirs et de solidarité qui permet donc de collecter des fonds pour la lutte contre la mucoviscidose et de sensibiliser le grand public à cette maladie partout en France, sur près de 450 sites.

• Le programme de la Virade de Pluvigner

Trois journées d'animation à l'espace St Michel:

- vendredi 25 Septembre: - Relais des scolaires
- samedi 26 Septembre : - Tournoi de pétanque
- Soirée "Théâtre d'impro" à la salle de la Madeleine
- dimanche 27 Septembre: - Mucocourses nature (8km et 15km)
- Randonnée Patrimoine

L'an dernier, grâce à vos dons, cette action a permis de récolter la somme de 6000 € au profit de la lutte contre la mucoviscidose.

Soyez encore nombreux cette année à participer aux animations!



Quelques mois se sont écoulés depuis le dernier bulletin municipal. Voici quelques informations ou réflexions qu'il nous semblait important de partager avec vous :

Les entrées de Pluvigner et tout particulièrement le rond-point du Talhouet pourraient être embellies, mises en valeur et pourraient être un moyen de communication. Ne serait-il pas possible de négocier avec les services concernés ?

La zone bleue étant en vigueur, nous espérons que le civisme de chacun fera qu'elle sera bien respectée.

Certains automobilistes semblent être en transit chronométré ... ne faudrait-il pas rétablir les priorités à droite en ville ? Afin d'assurer la sécurité des piétons et la pérennité du commerce local.

D'ici à 10 ans nous risquons d'avoir un sérieux souci de pénurie de médecins. Nous avons avancé cela pendant notre campagne. Nous avons vaguement entendu parler d'un projet de maison médicale et nous estimons qu'aujourd'hui cela devrait être une vraie priorité. De nombreux projets sont à l'étude mais ne faudrait-il pas tenir compte de cette urgence absolue ? Qu'en sera-t-il demain si nous n'avons plus de médecin à Pluvigner ?

La commission Concertation se met en place progressivement. Il nous semblerait plus judicieux d'ouvrir cette commission à d'autres pluvignois, par le biais du site internet de la commune et du bulletin municipal mais aussi par la constitution d'un conseil des sages et d'un conseil des jeunes en fonction des sujets abordés ; ce qui permettrait d'avoir un panel représentatif de la population. C'était une de nos idées fortes pendant la campagne.

Concernant le PLU, nous, représentants de Pluvigner autrement (Yvonnick GUEHENNEC, Martine LE CAM et Bernard ROBIC), nous avons suivi assidument tous les travaux de son élaboration. Cet outil va conduire au développement de notre commune pour les 10 prochaines années et il était important que nous prenions part à ce projet, d'autant que les entreprises s'impatientent. En effet les orientations prises pour le développement urbain et économique laissent entrevoir un gros potentiel pour que Pluvigner assume son rôle de pôle secondaire de l'AQTA, s'il est bien entendu que nous soyons pris en considération à notre juste place au sein de la Communauté de Communes.



Pour les contacter :

- par courrier à la mairie en indiquant "Pluvigner Autrement"
- par mail à l'adresse suivante : pluvigner.autrement@gmail.com

Les propos et analyses publiés dans cette page n'engagent que leurs auteurs.
Le Directeur de la publication.

→ Alcool et permis probatoire : désormais c'est 0,2 g d'alcool par litre de sang

En France, il est interdit de conduire avec une alcoolémie supérieure à 0,5 g d'alcool par litre de sang. Ce taux vient de passer en juillet 2015 à 0,2 g/l pour les permis probatoires.

0.2 g/l, c'est zéro verre d'alcool car dès le 1er verre, ce seuil peut-être dépassé.

✓ Quelles sont les sanctions ?

Les jeunes conducteurs contrôlés avec un taux d'alcoolémie supérieur ou égal à 0,2 g/l encourent :

- un retrait de 6 points sur leur permis.
- une amende forfaitaire de 135€.
- une immobilisation du véhicule.

✓ Pourquoi les conducteurs novices ?

- Les accidents de la route sont la première cause de mortalité et de handicap des 18-25 ans et dans un quart de ces accidents, une alcoolémie excessive en est la cause.
- Un conducteur novice a 4 fois plus de risques d'être impliqué dans un accident mortel.
- Les conducteurs novices sont impliqués dans 24% des accidents mortels.

En l'Allemagne, dès la première année de l'adoption de cette mesure la mortalité routière a diminué de 17% chez les 18-21 ans.



• Hent ha minotenn.

Er blezadoù 1950 ha 1960, pa oad é labourat hardizh da doulliñ, da eeunaat, da galonaat, da c'houdroniñ an anfin a hentoù a ziovered c'hoazh d'an amzer-se dre hor maeziou e veze klevet an dud é lâret : «Nag aes e vo bremañ 'velkent ! Moaian e vo monet d'en em welet !» Ha gwir e oa : nag un aezamant e oa bet - hag atav emañ - gellet monet ha donet 'vel-se get an otoioù ag ur penn d'ar penn arall ag ar vro ha dre ar gumun a-bezh.

Hentoù... Gober hent, monet get an hent, kemer penn an hent,... Na lies e kaver ar ger "hent"-se e brezhoneg ; ur ger kozh-bras a gaver kazimant er mem stumm ha get ar mem ster e kembraeg hag e kerneveureg. Un eil senefiañs en deus ivez, kuzhet un tamm met kentelius-bras : "hent" a dalv da-rempred.

Gwir eo : ni, brezhonegerion bro Wened, n'omp ket "hentet" da deurel evezh da gement-se : degemeret hon eus en hun parland-ni gwrizienn ar ger gallek kozh "hant". Penaos ? Dre ma oant tost an eil d'egile hag aes da... veskiñ. Ha setu "hantiñ" - savet diàr ar galleg "hanter" - degemeret e lec'h "hentiñ" get talvoudegezh daremprediñ.

A-dreñv istor ar ger e chom neoazh ur fed n'eo ket dister anezhañ : n'eus ket a zarempred hep hent ha hent a zo darempred. Da betra e servij un hent ma ned eo ket d'en em... hantiñ ? Monet an eil devat egile, deskiñ get ar re arall ha deskiñ d'ar re arall...

Hentoù-karr, hentoù don, hentoù treuz, hentoù bras, hentoù douar ha hentoù mor, hentoù houarn, hentoù kalonet, gourhentoù hiniv ha hentoù "royal" a-gent, kroashentoù ha kroashentoù-tro... Kroaz-digroaz hor c'has an hentoù d'en em... hentiñ.

Lod avat, ankouaet, troc'het, kuzhet, e vez diaesoc'h o c'havet ha monet atav gete : ivarc'hou strizh lec'h d'ur garrigell pe da loened da dremen , tammoù minotennou kollet o beg dezhe... Ha hentoù int atav ? N'int ket : n'o deus mui beg ebet, ne gasont da lec'h ebet ; daet int da vout hentoù dall, dizarempredet. Un nebeudig hepken, dalc'het e stad ha kempen, a vez atav hantet pa glasker ober ur bale, aveliñ e benn ; hag e kasont d'ur gwir hant, d'ur gwir darempred etre an dud ? Kement-se a zo un afer arall.



Chemin vers Kerpeders, voie ferrée

• De routes en sentiers...

Dans les années 1950-60, quand on travaillait résolument dans nos campagnes à percer, à rectifier, à empierrer, à goudronner toutes ces routes qui nous faisaient encore défaut, on entendait dire : "Comme ça va être facile maintenant ! On va pouvoir aller vous voir !" C'était bien vrai – et ça l'est toujours : ce fut un véritable progrès. Se déplacer, en voiture, d'un bout à l'autre du pays comme de la commune était devenu possible.

Le chemin, la route... Faire la route, se mettre en route, suivre son chemin, prendre la route... "Hent" est très présent en breton ; très ancien, il existe aussi, presque sous la même forme et avec le même sens, en gallois et en cornique. Au-delà du sens commun, il en porte un autre qui, s'il est moins connu, porte toute une histoire humaine : "hent" signifie aussi fréquentation, relation à autrui.

Nous, vannetisants, rien ne nous conduit vraiment aujourd'hui à y faire attention : notre parler a, pour le rendre, intégré voici bien longtemps le vieux mot français "hanter". Comment ? Sans doute parce que les deux termes étaient phonétiquement très proches. Voilà comment "hant, hantiñ" s'est substitué à "hent, hentiñ" avec le sens de fréquentation, fréquenter.

Derrière l'histoire du mot, il est une remarquable évidence : il n'y a pas de relation avec autrui sans chemin... À quoi un chemin servirait-il sinon à favoriser la relation, la fréquentation, la communication ? Aller les uns vers les autres, apprendre des autres et apprendre aux autres...

Voies carrossables ou chemins creux, traverses ou routes principales, chemins de fer ou routes maritimes, chemins de terre ou chemins empierrés, autoroutes contemporaines ou chemins "royaux" d'antan, chemins virtuels ou routes pavées... Des voies qui, toutes, conduisent les hommes à se fréquenter les uns les autres.

Dans ce réseau, certaines pourtant, oubliées, coupées, cachées sont devenues plus difficiles à trouver comme à suivre : étroits chemins creux ménagés pour le passage des bêtes ou d'une brouette, portions de sentiers aveugles... Sont-ce encore des chemins ? Pas vraiment : ne débouchant nulle part, ils ne conduisent nulle part ; ils ne sont plus que des impasses. Seules quelques-unes de ces anciennes voies sont encore fréquentées — parce qu'entretenuées et balisées — par les promeneurs, les gens désireux de se changer les idées. Conduisent-ils toujours les hommes à se fréquenter, à communiquer entre eux ? Ceci est une autre affaire.

Cette page vous est présentée par Kerlenn Sten Kidna - An Alre dans le cadre d'une convention avec la commune.

Kerlenn Sten Kidna : école du soir et activités en breton pour adultes dans le pays d'Auray
02.97.29.16.58 - STENKIDNA2@wanadoo.fr
www.kerlenn-sten-kidna.com

Agenda

Septembre 2015

- 18 Soirée A Portée d'Choeur - 20h30 - Salle de la Madeleine (voir page 22)
- 19-20 Journées du patrimoine (voir page 10)
- 19 Bourse aux vêtements de l'association Le Coin des Bonnes Affaires - Chapiteau de la Madeleine
- 20 Vide grenier de l'association Les Mille Pattes - Espace Saint-Michel
- 26-27 Virade de l'espoir (voir page 29)

Octobre 2015

- 03 Loto de l'APEL de l'école Ste-Anne de Bieuzy-Lanvaux - Salle Le Borgne
- 04 Bal des Seniors du Tanin - Salle Le Borgne
- 09 Rencontre dédicace avec Daniel Allaire "Etonnante flore de Bretagne" - 18h30 à la mairie
- 10 Loto du Club des Kériolets - Salle Le Borgne
- 17 Soirée crêpes de l'association "Un petit pas vers eux" - ancien restaurant scolaire, rue Kériolet
- 18 Théâtre "Et si c'était à refaire" - 20h30, salle de la Madeleine (voir page 11)
- 24 Bourse aux jouets de l'association Les Amis de Porh Ker - Chapiteau de la Madeleine

Novembre 2015

- 01 Rando VTT du Club des Farfadets
- 06 Conférence de Claire et Reno Marco, auteurs, illustrateurs et grands voyageurs - 20h30 - Foyer de la Madeleine (voir page 11)
- 07 Café-histoire "Pluvigner-sur-Seine" proposé par Pluvigner-Patrimoines - 20h30 - Cave à vin "Au goût de la vigne" (voir page 11)
- 08 Randonnée "A vos chaussures" à Bieuzy-Lanvaux (voir page 11)
- 21 One woman show de Catherine Michel "L'ami de ma tante" - Foyer de la Madeleine (voir page 9)
- 21 Bourse aux jouets de l'association Le Coin des Bonnes Affaires - Chapiteau de la Madeleine
- 29 Spectacle - Amicale laïque Ecole Joseph Rollo- Foyer de la Madeleine

Décembre 2015

- 05 Bourse aux jouets de l'association Le Coin des Bonnes Affaires - Chapiteau de la Madeleine
- 06 Bal du Club des bons amis - Salle Le Borgne
- 11 Conférence de Jean-Marie Séveno, photographe animalier - 20h30 - Salle des mariages (voir page 10)
- 12 Concert de l'école de musique - Salle Le Borgne
- 17 Collecte de sang de 13h à 19h, ancien restaurant scolaire, rue Kériolet
- 19 Bal - Breizh Country Danse - Salle Le Borgne
- 20 Marché de Noël organisé par l'association d'animation touristique de Pluvigner
- 10 Loto du Club des Bons Amis - Salle Le Borgne

"Pluvigner Infos"

- Editeur : Mairie de Pluvigner
- Directeur de la publication : Gérard PILLET, maire
- Réalisation de la publication : Service communication, Mairie de Pluvigner - info@pluvigner.fr
- Impression : Yannick Imprim' - 13 rue St Mathurin - Pluvigner